



Udaf

Alpes-
Maritimes

UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

UNION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES

EDITO DU PRÉSIDENT



Une fois encore, vous trouverez dans ce rapport d'activité qui porte sur l'année 2022, toutes les informations sur les services que nous rendons aux familles et sur l'action de nos 50 bénévoles qui représentent l'UDAF au sein de multiples organismes, notamment : CAF, CPAM, Conseil de famille des pupilles de l'Etat, Conseil Départemental de l'Education Nationale, Offices publics d'HLM..., ainsi que dans les CCAS de nombreuses villes des Alpes-Maritimes et dans les hôpitaux ou cliniques pour défendre les Usagers. L'UDAF, forte de ses 43 Associations Familiales adhérentes dans les Alpes-Maritimes peut se prévaloir d'une connaissance sans égale des besoins actuels des familles. De plus, l'UDAF peut s'appuyer sur les autres UDAF de PACA qui échangent continuellement leurs expériences et leurs savoir-faire au sein de l'URAF (Union Régionale des Associations Familiales) et sur le réseau National qui regroupe les 100 UDAF en France et qui représentent 6 094 associations familiales réunies dans l'UNAF. L'UNAF, en contact permanent avec les autorités gouvernementales, se réfère aux expériences locales pour faire évoluer la politique familiale nationale. En retour, l'UNAF informe les UDAF de toute modification de la loi permettant aux Associations adhérentes d'être en conformité. De plus, un service de formation (l'UNAFOR) dispense des stages adaptés aux besoins tant pour les salariés de l'UDAF que pour les bénévoles des Associations adhérentes et ce, à titre gratuit.

Afin de bénéficier des services incomparables de ce réseau, j'invite toutes les Associations Familiales du Département qui ne l'ont pas encore fait, à nous rejoindre pour enrichir notre expérience de la leur et peser plus lourd dans la défense des intérêts des familles.

Le support des professionnels de l'UNAF est également un atout pour les Services de l'UDAF. Organisé par pôle, leur expertise vient appuyer nos actions de terrain. Des groupes d'études sur l'évolution et l'innovation dans nos activités sont régulièrement au travail avec la participation des professionnels des UDAF.

Appuyée sur la puissance et la richesse de ce réseau unique, forte du professionnalisme et du dynamisme de ses équipes, consciente de la nécessité d'innover toujours pour être en phase avec l'évolution des demandes, animée d'un souci constant de qualité, l'UDAF 06 sait pouvoir compter sur ses partenaires et ses financeurs pour aborder l'avenir avec confiance.

Le Président
Dominique LAPORTE

Sommaire

PRÉSENTATION DE L'UDAF 4

- Accompagner, Protéger, Aider et représenter les familles et les personnes. 4
- Des valeurs humaines et des compétences professionnelles 4
- Un organisme officiel 5
- Des missions légales 5
- Un réseau national 5

COMPOSITION DE L'UDAF DES ALPES-MARITIMES 6

- Une union d'associations familiales. 6

ORGANISATION DE L'UDAF 8

- Le Conseil d'Administration et le Bureau 8
- La gouvernance de l'UDAF des Alpes-Maritimes 9
- Les professionnels. 9

ORGANIGRAMME 10

ACTIVITÉS DE L'INSTITUTION 12

- Les réunions statutaires, les représentants familiaux, la vie associative... 12
- Une gouvernance renouvelée 13
- Bilan 2022 13

LES COMMISSIONS INTERNES 14

- Rôle de la commission de contrôle 14
- Les différentes commissions 15

ACTIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE . 16

- UDAF 16
- URAF 19
- UNAF 20

LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES DE L'UDAF 06..... 22

- Cohésion sociale et vie quotidienne 24
- Droit de la famille et protection de l'enfance. 25
- Economie - Emploi - Formation professionnelle. 26
- Education - Jeunesse 26
- Habitat - Cadre de vie. 27
- Politique familiale - Politique sociale - Santé 31

LA COMMUNICATION 44

LES SERVICES 47

- Pôle accompagnement / Protection des adultes. ... 49
- Pôle logement social accompagné 56
- Pôle enfance / Famille soutien à la parentalité 62
- Pôle consommation - Vie familiale 80

Ce rapport annuel a été conçu et réalisé au sein du siège social de l'UDAF des Alpes-Maritimes. Nous remercions toutes les personnes, notamment les administrateurs de notre association, ainsi que les chefs de service qui ont contribué à la réalisation du rapport et à la rédaction des articles.

Rédaction : Dominique MARTY
Création / Impression : S. LIVOLSI - www.quadri-city.com
Crédit photos : www.freepik.com

1

2

3

PRÉSENTATION DE L'UDAF

ACCOMPAGNER, PROTÉGER, AIDER ET REPRÉSENTER les familles et les personnes.
Des valeurs humaines et des compétences professionnelles



Données au 31.12.2021

10 000
représentants familiaux

502 338
familles adhérentes

7900
salariés (environ)

6 094
associations

100
UDAF

113
structures territoriales

13
URAF

1 UN ORGANISME OFFICIEL

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) des Alpes-Maritimes est une institution officielle chargée d'assurer la défense et la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. L'UDAF développe et gère également de nombreux services aux familles et aux personnes, par délégation de service public ou de sa propre initiative. L'UDAF a le statut d'association loi 1901 et est reconnue d'utilité publique. Son siège social est situé 15, rue Alberti, 06000 Nice.

2 DES MISSIONS LÉGALES

L'UDAF est habilitée par la loi à :

- Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer des délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, le Département, la Commune.
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.
- Ester en justice, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, pour toute action civile de défense des intérêts moraux et matériels des familles.

3 UN RÉSEAU NATIONAL

Le réseau est constitué de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), de 22 Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) et de 100 Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF).

L'UNAF, les URAF et les UDAF sont chargées de promouvoir, défendre et représenter les intérêts des familles, à l'échelon national, régional et départemental.



Pourquoi rejoindre l'UDAF ?

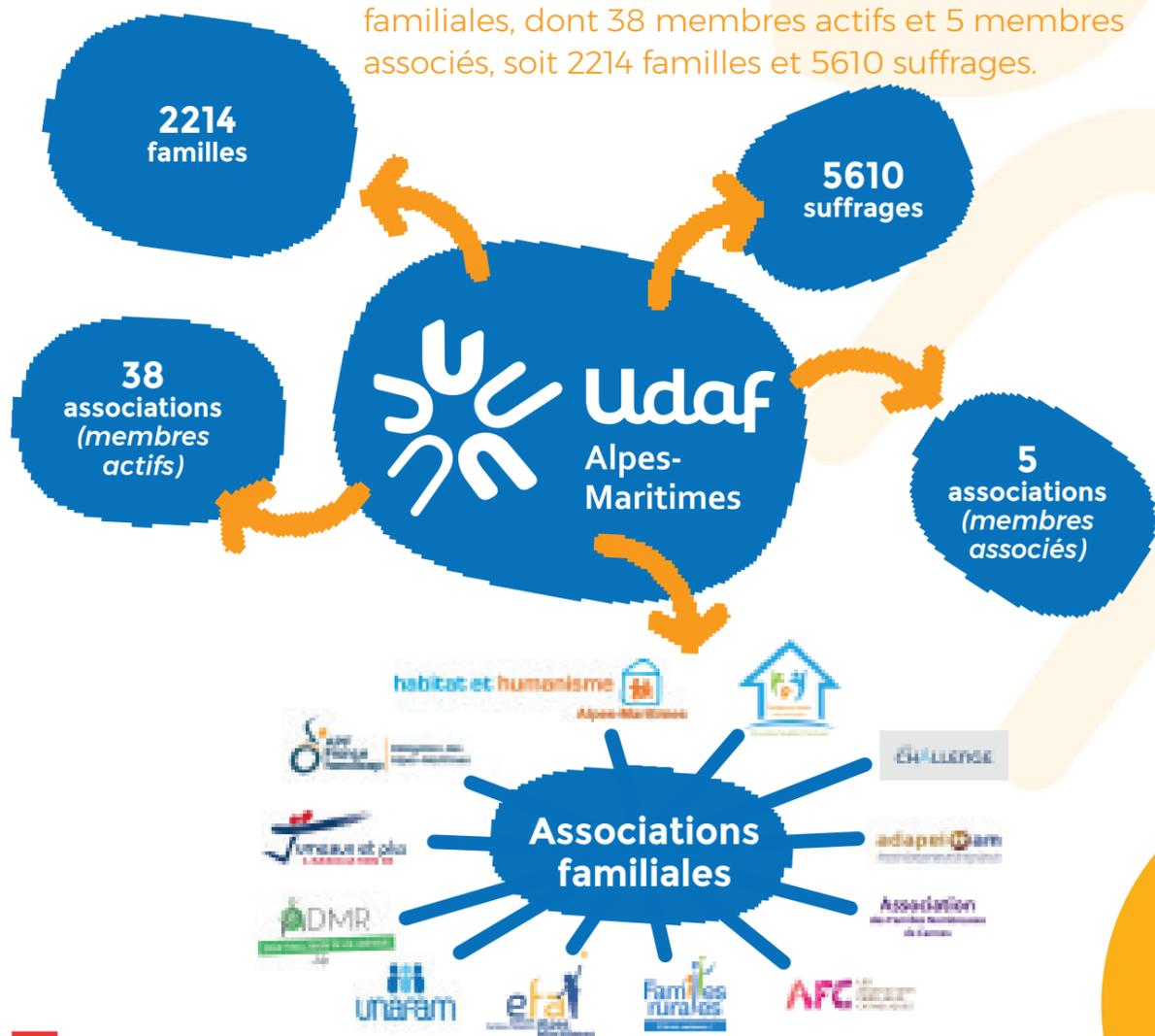
Être membre de l'UDAF des Alpes-Maritimes, c'est :



COMPOSITION DE L'UDAF DES ALPES-MARITIMES

UNE UNION D'ASSOCIATIONS FAMILIALES

L'UDAF des Alpes-Maritimes regroupe 43 associations familiales, dont 38 membres actifs et 5 membres associés, soit 2214 familles et 5610 suffrages.



Membres actifs

- **ADAPEI** (Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales) des Alpes-Maritimes - Nice
- **ADMR** - 26 associations dans le département
- **AFC** (Associations Familiales Catholiques) - Fédération départementale - 3 associations dans le département - Antibes, Nice, Vence
- **AFP** (Association Familiale Protestante) Familles en Action - Pays de Grasse
- **AFP Challenge** (Association Familiale Protestante) - Saint-Laurent-du-Var
- **APF France handicap** - Nice
- **Association des Familles Nombreuses** - Cannes
- **EFA** (Enfance et Familles d'Adoption) des Alpes-Maritimes - Nice
- **Familles Rurales** - Association départementale des Alpes-Maritimes
- **Jumeaux et plus** - Nice
- **UNAFAM** - Nice

(Association pour la Défense des Familles et de l'Individu - Nice - Association agréée par l'UDAF en 2007, en tant que membre actif, mais n'ayant jamais souhaité transmettre ses listes électorales)

Membres associés

- **AEPAPE** (Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat) - Nice
- **CLER** (Centre de Liaison des Equipes de Recherche) - Nice
- **Habitat et Humanisme 06** - Nice
- **SOS Papa** - Menton
- **Parrain, Marraine pour m'accompagner** - Cannes La Bocca



Comment adhérer à l'UDAF ?

PLUS D'INFOS : Tél. **04 92 47 81 05** - dmarty@udaf06.fr



Toute association familiale ayant six mois d'existence légale peut demander son adhésion à l'UDAF.

La demande d'agrément doit notamment être accompagnée d'une copie des statuts de l'association, d'un extrait de parution au Journal officiel, de la composition du conseil d'administration, d'un état des activités et de la liste des adhérents. Le conseil d'administration de l'UDAF prononcera l'agrément ou le rejet de la demande d'agrément, sur avis de la commission de contrôle.

ORGANISATION DE L'UDAF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

L'UDAF des Alpes-Maritimes est gérée par un Conseil d'administration (CA) composé de 29 membres (au 31 décembre 2022). Ces derniers sont issus des associations familiales membres de l'UDAF.

Les administrateurs, élus ou désignés, sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle.

Le CA délègue une partie de ses pouvoirs à un Bureau, instance restreinte composée de personnes choisies en son sein, qui gère les affaires courantes. Le Président est le représentant légal de l'association.

La gouvernance de l'UDAF des Alpes-Maritimes

ADMINISTRATEURS ÉLUS

BERGESIO Sophie
BOCQUET Maria
BRELLE Jean-Louis
CAIRE-FREYTHÉ Evelyne
DARAS-PLANELLES Nathalie
DUMINIL Anne-Marie
FISSON Maria-Teresa
GAUBERTI Gérard
LAPORTE Dominique
LESCURE Nadia
NODET Lucie
MARTINI Philippe
MENGI Makiese
RENDA Gisèle
VAUDEY Gérald

ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS

BARTOLI Françoise
BERGESIO Fortuné
BOUDOT Jacques
BUCCAFURRI Claude
CIRET Sophie
GIOVACCHINI Sandrine
GUASTAVINO Thérèse
Le DOUARON Florence
MIGLIORERO Anne-Marie
PENNEC Stéphane
SCHNEIDER Christiane
SERRAT Jean-Pierre
SISSOKO M'Bamakan
VITRY Françoise

MEMBRES DU BUREAU

Dominique LAPORTE / Président
Maria BOCQUET / Vice-présidente
Gérald VAUDEY / Trésorier
Lucie NODET / Secrétaire
Anne-Marie DUMINIL
Françoise BARTOLI
Nadia LESCURE
Anne-Marie MIGLIORERO

Les professionnels

L'UDAF AGIT EN FAVEUR DES FAMILLES ET DES PERSONNES. CHAQUE JOUR, PRÈS DE 60 PROFESSIONNELS QUALIFIÉS EXERCENT LEURS MISSIONS SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT :

Conseillère en économie sociale et familiale
Délégués à la protection des majeurs
Délégués aux prestations familiales
Intervenants en espace rencontre
Maître de maison en résidence accueil
Animateurs socio-éducatifs (LSA)

Médiateurs familiaux
Psychologues
Référénts sociaux
Sans oublier la direction, les chefs de service et les équipes administratives et comptables



ORGANIGRAMME 2022

PRÉSIDENT
Dominique LAPORTE

DIRECTION

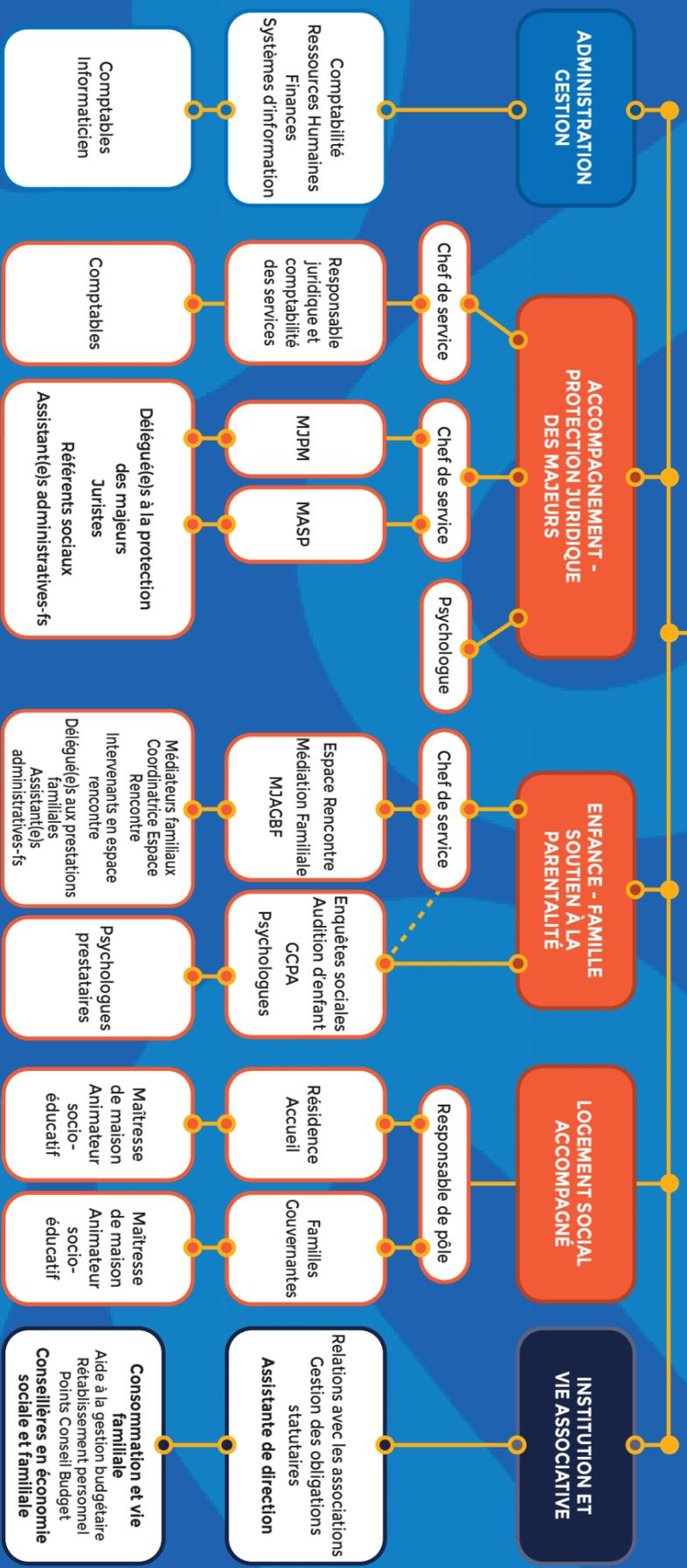
Chargée de la communication

Chef de service administratif
Assistante de direction

Agents d'accueil

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ayant le statut d'association, l'UDAF des Alpes-Maritimes est gérée par un conseil d'administration (CA) composé de 20 à 40 membres. Les membres du CA sont appelés «administrateurs». Ces derniers sont issus des associations familiales membres de l'UDAF.
Les administrateurs, élus ou désignés, sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors de l'assemblée
Le CA délègue une partie de ses pouvoirs à un bureau, instance restreinte composée de personnes choisies en son sein, qui gère les affaires courantes. Le



— Lien hiérarchique

..... Lien fonctionnel

ORGANIGRAMME



ACTIVITÉS DE L'INSTITUTION

LES RÉUNIONS STATUTAIRES, LES REPRÉSENTANTS FAMILIAUX, LA VIE ASSOCIATIVE...

Le service de l'Institution Familiale traite des aspects statutaires, législatifs, réglementaires et financiers de l'UDAF.

Il réalise le suivi des représentations, des instances et commissions de l'union. Il est en charge de la gestion des listes électorales des associations adhérentes et des relations avec l'UNAF, l'URAF et les autres UDAF.

Il coordonne également l'organisation des manifestations et la participation aux salons locaux.

Enfin, ce service assure le secrétariat de la Médaille de l'enfance et des familles.

Une gouvernance renouvelée

23 JUIN 2022 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE



L'Assemblée Générale électorale de l'UDAF s'est tenue en présentiel au Relais International de la Jeunesse à Nice et a rassemblé plus de 60 personnes (Président(e)s d'Associations, administrateurs, salariés...). Les différents rapports présentés ont été validés et la moitié des membres du Conseil d'Administration a été élue ou réélue. Chaque Chef de service a pu présenter les activités de l'année 2022 en parallèle avec la partie financière. Le mandat du Commissaire aux Comptes a été renouvelé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire avait pour vocation d'approuver les nouveaux Statuts et le nouveau Règlement Intérieur de l'Udaf des Alpes-Maritimes.

Bilan 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION a été renouvelé par moitié en juin 2022 et de nouveaux administrateurs désignés ont rejoint les membres existants.

Le Conseil d'Administration s'est réuni les : 25 janvier - 28 avril - 17 mai - 23 juin et 27 octobre 2022 en présentiel, distanciel ou de manière mixte.

LE BUREAU

a été renouvelé le 23 juin 2022
Il s'est réuni les : 10 janvier - 04 avril - 07 juin et 10 octobre 2022.

LES SUJETS ABORDÉS :

- Renouvellement de la Commission de Contrôle
- Points d'actualités de l'Association et des Services
- Renouvellement des mandats des représentants CAF-CPAM
- Présentation et approbation des budgets prévisionnels 2022
- Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 juin 2022
- Validation des candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- Appel à candidatures représentations diverses (Représentants des Usagers, CCAS...)
- Elections des membres du Bureau
- Validation des actions de la Convention d'Objectifs 2022-2026...

LES COMMISSIONS INTERNES

COMMISSION DE CONTRÔLE

Elle a été renouvelée en 2022 et a pour membres : Gérald VAUDEY (Président), Françoise BARTOLI et Maria BOCQUET. Elle s'est dotée en 2021 d'un règlement intérieur.

Elle s'est réunie les : 25 et 28 février - 12 mai - 20 juin et 10 octobre 2022 pour élire son Président, vérifier les listes électorales, contrôler la candidature d'un nouvel administrateur désigné, contrôler les candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration, contrôler les pouvoirs et les mandats pour les AGO - AGE du 23 juin 2022.

Rôle de la commission de contrôle

La Commission de contrôle est chargée de veiller à la conformité des listes électorales selon les modalités demandées par l'UNAF, à la préparation des élections en assemblée générale (validité des candidatures), au contrôle des pouvoirs et mandats lors de l'assemblée générale, et à l'examen des demandes d'agrément des associations et fédérations.

Commission Financière

Membres : le Président ; la Direction ; le Trésorier.
A titre consultatif : les comptables de l'Institution.
La Commission s'est réunie en 2022 les : 17 mars - 1er et 21 avril - 11 mai - 22, 26 et 28 septembre et 06 octobre 2022 pour les préparations des budgets, les dialogues budgétaires et tout autre sujet en lien avec la partie budgétaire.

Commission du Patrimoine

La commission ne s'est pas réunie en 2022.

Commission des dettes irrécouvrables

La Commission ne s'est pas réunie en 2022.

Commission frais de gestion

La Commission ne s'est pas réunie en 2022.

Secrétariat de la Médaille de l'Enfance et des Familles

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La médaille de l'enfance et des familles est une distinction honorifique décernée afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

- Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement au moins 4 enfants français.
- Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile.

Peuvent obtenir cette distinction le ou les parents ou autres titulaires de l'autorité parentale dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Par dérogation à cette disposition, cette distinction peut également être attribuée :

- Aux personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs de leurs frères et sœurs.
- Aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins.
- Aux veuves et veufs de guerre ou d'acte de terrorisme qui élèvent ou ont élevé seuls un ou des enfants du fait du décès de leur conjoint.
- Aux personnes qui dédient ou qui ont dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles, notamment dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et de la protection maternelle et infantile.
- Aux personnes ayant rendu des services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles ou pour l'accompagnement et la protection des enfants et de leurs droits.

Pour la promotion 2022, 2 dossiers ont été reçus et présentés pour avis. 2 personnes ont obtenu la Médaille de l'enfance et des familles sur les communes de Nice et Roure.



Distinction honorifique créée en 1920, la « médaille de la famille » distinguait depuis l'entre-deux guerres les mères, puis aussi les pères, de familles nombreuses, ainsi que des personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille. Par décret du 17 février 2022, les critères d'attribution de la médaille ont été élargis pour mieux refléter la diversité des familles et plus généralement des personnes qui méritent la reconnaissance de la Nation.



ACTIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE

UDAF

25 janvier 2022 - Nice

Rencontre entre le Président de l'UDAF 06 et le Président du Conseil Départemental 06

27 janvier 2022

Comité de pilotage ISTF - Nice
Participation de la Directrice et du Responsable Juridique et Administratif MJPM.

31 janvier 2022 en visioconférence

Présentation des orientations du Schéma Départemental de l'Enfance 2022-2026
Participation de la Directrice

04 février 2022 à Nice

Rencontre entre le Président de l'UDAF 06, la Directrice et la Présidente de la CAF 06, son Directeur Général et 2 Sous-Directrices

28 avril 2022 à Nice

Fête des 40 ans de l'ADMR
Participation de la Chef de service Pôle Enfance-Famille-Soutien à la Parentalité et du Responsable Juridique MJPM

19 mai 2022 à Grasse

Assemblée plénière du Comité Local de Santé Mentale
Participation de la Responsable des dispositifs Résidences-Accueil/Famille Gouvernante

12 juin 2022 à Cannes-la-Bocca

Assemblée Générale de l'Association des Familles Nombreuses de Cannes
Participation de la Directrice

30 juin 2022 à Nice

Assemblée Générale du CDAD des Alpes-Maritimes
Participation de la Directrice

06 octobre 2022 à Nice

Journée nationale des aidants au MAMAC
Participation d'un médiateur familial

15 décembre 2022 à Nice

Assemblée Générale Extraordinaire du CDAD
Participation du Président de l'UDAF 06



DIVERSES REPRESENTATIONS, REUNIONS ET FORMATIONS

13 et 14 janvier 2022 à Paris

Formation FENAMEF « Médiation familiale dans les situations de vulnérabilité : grand âge, handicap, maladie... »
Participation d'un médiateur familial

29 mars 2022 à Paris

Formation « Prise en compte des violences conjugales dans les Espaces de Rencontre » dispensée par la FFER
Participation de la Coordinatrice Espace Rencontre

03 - 14 et 28 mars et 04 avril 2022 à Nice

Formation « Management, communication et animation d'équipe »
Participation des Chefs de services de l'UDAF 06

13 avril 2022 à Nice

1ère réunion du Comité Départemental de l'Inclusion Financière porté par la Banque de France avec pour objet :
- D'être le relai de terrain pour l'Observatoire (national) de l'inclusion bancaire (OIB), en recueillant les observations des membres du CDIF, en recensant les initiatives et les bonnes pratiques en matière d'inclusion financière.
- De favoriser la coopération au bénéfice des personnes en difficultés financières.
- De mieux faire connaître les services de la Banque de

France à destination des particuliers et des intervenants sociaux.

Participation de la Référente UDAF Point Conseil Budget

17 mai 2022 à Nice

Schéma Délégués aux Prestations Familiales Régional
Cette journée organisée par l'UDAF 06 a rassemblé plus de 30 personnes.

Le thème de la réunion était, entre autres, d'uniformiser les indicateurs d'évaluation des données afin d'avoir une grille de lecture commune pour la Région PACA.

14 juin 2022 à Marseille

CREAI - Journée d'étude : « se préparer et accompagner la fin de vie des personnes en situation de handicap en établissement »

Participation d'une Déléguée Mandataire à la Protection des Majeurs

17 juin 2022 à Gap

Journée de réflexion sur la mise en conformité du nouveau référentiel national des Espaces Rencontres entré en vigueur au 1er janvier 2022.

Participation des Espaces Rencontres des Bouches du Rhône, Hautes-Alpes, Var et Alpes-Maritimes, Corse du Sud, et Alpes-de-Haute-Provence

03 septembre 2022 à Menton

10ème Forum des Associations de Menton
Pour sa 10ème édition, 160 structures associatives et clubs étaient présents, dont l'UDAF 06, qui a pu longuement échanger avec le public venu nombreux : *participation des Chefs de Service Enfance - Famille et Soutien à la Parentalité et Protection Juridique des Majeurs.*



23 septembre 2022 en visioconférence

Réunion de présentation/accueil des responsables des Conseillers Numériques France Services.
Participation de la Directrice

06 et 07 octobre et 24 et 25 novembre 2022 à Paris

Formation FENAMEF pour les intervenants Espace Rencontre, sur 4 modules « maîtriser l'environnement juridique de l'intervention ; travailler en équipe pour évaluer une situation et construire sa posture de tiers ; gérer les conflits et principes déontologiques et travailler avec des familles présentant des troubles psychologiques ou des addictions ».

Participation d'un psychologue du service Espace Rencontre

11 octobre 2022 à Nice

Journée portes ouvertes à l'UDAF dans le cadre de la semaine de la Médiation.

Le service Médiation Familiale de l'UDAF 06 a ouvert ses portes de 09 h 30 à 16 h 00 pour présenter ce dispositif.

Participation de deux médiateurs familiaux de l'UDAF 06



19 novembre 2022 à Nice

Journée internationale des droits de l'enfant
La Chef de Service Enfance - Famille et Soutien à la Parentalité a participé sur l'invitation de Maître Marie-Pierre Lazard, Avocate spécialiste en droit de la famille, élue à Nice, déléguée au CDD des familles et au label UNICEF Ville Amie des Enfants, à la journée internationale des droits de l'enfant, dont le thème portait sur le droit à la paix pour tous les enfants. Présentation de l'UDAF, ses deux axes : Institutionnel avec ses 43 associations familiales et les différents services qui la composent.



29 et 30 novembre 2022 à Paris

Formation NEXEM « préparer l'arrêté des comptes et élaborer le compte administratif »

Participation du comptable Institution-chargé des budgets



LES LIENS AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

URAF

REPRÉSENTANTS DE L'UDAF 06 AU SEIN DE L'URAF :

- Monsieur Dominique LAPORTE
- Madame Maria BOCQUET
- Monsieur Gérald VAUDEY
- **Conseils d'Administration à Aix-en-Provence**
28 mars et 03 juin 2022
- **Bureau en visioconférence**
08 février 2022
- **Assemblée Générale**
03 juin 2022.

Actions - Informations

22 février 2022 à Aix-en-Provence

Journée du Développement Associatif

Participation du Président et de la Responsable de l'Institution Familiale

1er mars 2022 à Aix-en-Provence

Journée de travail sur la réforme d'évaluation

Participation de la Directrice et du Responsable Juridique MJPM

18 mars 2022 à Aix-en-Provence

Journée de travail sur la mutualisation des actions

Participation de la Directrice et du Responsable Juridique MJPM

28 mars 2022 à Aix-en-Provence

Journée dispositif « Familles Gouvernantes/Habitat inclusif »
Participation de la Responsable des dispositifs Résidence Accueil-Famille Gouvernante et du Président de l'UDAF 06

08 avril 2022 à Aix-en-Provence

Rencontre Régionale PCB / AEB des UDAF Paca-Corse organisée par l'URAF
Cette journée a réuni un très grand nombre de participants, dont la Directrice de l'UDAF 06 et la personne en charge du PCB / AEB et du Président de l'UDAF 06

26 novembre 2022 à Aix-en-Provence

Journée des représentants CAF
Participation du Chef de file UDAF CAF 06

De nombreuses réunions ont ponctué l'année 2022 concernant le travail sur le Dispositif Local d'Accompagnement. Les Directeurs des UDAF PACA se sont également réunis régulièrement afin de réfléchir sur des points de mutualisation.

URAF

UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

L'URAF Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée de 5 UDAF :

- UDAF des Alpes de Haute-Provence
- UDAF des Alpes-Maritimes
- UDAF des Bouches-du-Rhône
- UDAF des Hautes-Alpes
- UDAF du Var

RENCONTRES, GROUPES DE TRAVAIL ET FORMATIONS

04 février 2022 en visioconférence

Matinée d'échanges « Mieux comprendre l'utilisation des outils dématérialisés pour tenir les instances statutaires »
Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

10 février 2022 en visioconférence

Démonstration de la solution de vote électronique « LEGAVOTE »
Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

15 février 2022 en visioconférence

Webinaire Point Conseil Budget avec pour thème « la relation bancaire »
Participation de la personne en charge des dispositifs PCB

15 mars 2022 en visioconférence

Groupe de travail Médiation Familiale
Participation de la Chef de Service Enfance-Famille-Soutien à la parentalité

26 et 27 mars 2022 à Auxerre

Rencontre des Présidents des UDAF - URAF et des Directeurs d'UDAF
L'UNAF a réuni l'ensemble des Présidents des UDAF et URAF et les Directeurs d'UDAF. L'occasion d'évoquer le contexte international et national et de faire le point sur les actualités de la politique familiale et de notre réseau, notamment en vue de la Présidentielle et des Législatives.
Participation du Président de l'UDAF 06 et de la Directrice



18 mars et 09 avril 2022 en visioconférence

Formation nouveaux représentants de l'UDAF à la CAF dispensée par l'UNAFOR
Participation du Chef de file UDAF CAF 06

1er avril 2022 en visioconférence

Rencontre entre les référents développement associatif et le CNDA
Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

07 avril 2022 à l'UNAF

Formation « Initiation à l'utilisation de l'application Adhélis »
Participation de l'assistante Institution Familiale

12 et 13 mai 2022 à l'UNAF

Formation « Porter la voix des familles en CPAM »
Participation de la représentante suppléante UDAF à la CPAM

31 mai 2022 à l'UNAF

Groupe de travail Protection de l'Enfance
Participation de la Chef de service du Pôle Enfance, Famille, Soutien à la Parentalité

07 juin 2022 à l'UNAF

Groupe de travail Médiation Familiale
Participation d'un médiateur familial

11 juin 2022 en visioconférence

Rencontre nationale des Chefs des délégations des UDAF dans les CAF
Participation du Chef de file UDAF CAF 06

16 juin 2022 à l'UNAF

Groupe de travail Médiation Aidants Aidés
Participation d'un médiateur familial

25 et 26 juin 2022 à RODEZ

Assemblée Générale de l'UNAF
L'UNAF a tenu, à Rodez, son Assemblée Générale annuelle en présence de plus de 500 responsables des unions d'associations familiales, représentants familiaux et membres d'associations familiales venus de Métropole et d'Outre-Mer.
Participation du Président de l'UDAF 06

29 juin 2022 en visioconférence

3^{ème} édition des « Matinées du développement associatif »
Près de 100 participants ont rejoint cette conférence.
Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

20 septembre 2022 en visioconférence

Lancement de « Contributions » via REZO
Plus d'une centaine de participants ont pris part aux webinaires de présentation des outils « Contributions » via REZO, pour valoriser et recenser les heures de bénévolat dans les instances internes et les comptes-rendus de mandat pour les représentants familiaux.
Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

14 et 15 octobre 2022 à Paris

Journée des Présidents d'UDAF et d'URAF et des Directeurs d'UDAF
L'Unaf a réuni l'ensemble des présidents des Udaf et Uraf et des directeurs d'Udaf à Paris. L'occasion pour la Présidente et la Directrice Générale de l'Unaf de faire un point d'actualité sur la politique familiale et sur les services et actions



13 octobre 2022 à l'UNAF

Module de perfectionnement Adhélis
Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

09 novembre 2022 à l'UNAF

Commission d'Agrément et d'Arbitrage
Participation du Président de l'UDAF 06, membre de la commission

10 novembre 2022 à l'UNAF

Groupe de travail Médiation Aidants-Aidés
Participation d'un médiateur familial

17 novembre 2022 à l'UNAF

Groupe de travail Médiation Familiale
Participation de la Chef de service du Pôle Enfance, Famille, Soutien à la Parentalité

22 novembre 2022 à l'UNAF

Groupe de travail « Numérique : conseil, accompagnement, parentalité »
Participation du Conseiller numérique UDAF

24 novembre 2022 en visioconférence

Formation « Commission de contrôle départementale »
Participation d'un administrateur, nouveau membre de la Commission

06 décembre 2022 à Paris

Journée nationale de l'habitat des UDAF et des URAF
Participation du représentant UDAF au sein de Côte d'Azur Habitat



menés en réseau. Ce temps de rencontre a également permis à l'Unaf d'inviter le Président et la Directrice générale de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à présenter les actions et orientations de la Caisse et à entendre les initiatives portées par le réseau des Udaf (aide aux aidants, habitat inclusif, médiation aidants-aidés). La veille, le vendredi 14 octobre, les Directeurs étaient réunis pour une journée de travail et d'ateliers.
Participation du Président de l'UDAF 06 et de la Directrice

LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES DE L'UDAF 06

104 MANDATS DE REPRÉSENTATIONS DANS LES INSTANCES DÉPARTEMENTALES ET LES CCAS

Notre mission : représenter les familles et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics

Plus de 50 représentants Udaf sont mobilisés sur tout le département et œuvrent dans le domaine de la santé, du logement, de la famille, du social, de l'enfance... nombreux sont ceux qui assument plusieurs mandats.



Lucie Nodet

Présidente des AFC des Alpes-Maritimes - Secrétaire du Bureau à l'UDAF 06

Le bénévolat : une histoire de transmission. Mes parents étaient bénévoles dans plusieurs associations. C'est sans doute eux qui m'ont transmis ce goût pour ce temps donné aux autres.

Je suis mère de famille avant tout mais bénévolement Présidente des AFC des Alpes-Maritimes depuis 20 ans et administrateur bénévole à l'UDAF 06 depuis 7 ans.

Pourquoi être bénévole ? Pour agir sur le terrain, se sentir utile. Être bénévole c'est faire de son mieux en fonction du temps dont on dispose, savoir être présent. Ce n'est pas une pression.

C'est une expérience enrichissante. On apprend beaucoup, on se forme, on monte des projets enthousiasmants !

Pourquoi l'UDAF 06 ? Il existe un lien très fort entre les AFC et les UDAF, car en 1945 les AFC ont participé à la création de UNAF. Le socle commun ? La Famille ! La Famille est un pilier de notre société. Il faut la protéger, la soutenir, la promouvoir. S'unir entre associations permet de nous faire entendre auprès des pouvoirs publics.

Que diriez-vous à quelqu'un qui a envie dans se lancer dans le bénévolat ? Vas-y ! Engage-toi dans la joie !

Anne-Marie Duminil

Présidente d'EFA 06 - Administrateur et membre du Bureau à l'UDAF 06

Quelle est votre histoire avec le bénévolat ?

Nous avons 2 enfants et avons décidé d'en adopter un. C'est ainsi que nous avons rencontré l'association EFA et que nous sommes devenus adhérents. Je suis entrée en activité à EFA après avoir eu ma fille en proposant mon aide, un peu comme un « renvoi d'ascenseur » pour l'aide que j'avais reçue. Le lien s'est fait ensuite avec l'UDAF 06 pour laquelle je me suis engagée également.

Le bénévolat est une véritable histoire d'engagement, de conviction.

Que représente pour vous la famille ?

Je défends la famille dans toutes ses formes de façon équitable.

La famille c'est l'amour, le respect mutuel... un amour inconditionnel.

Que diriez-vous à quelqu'un qui aurait envie de s'engager ?

Que l'engagement est une valeur fondamentale qui parfois se perd un peu.

Le bénévolat est une aventure humaine au service des autres. Donner, aider les autres, donne du sens à nos vies. C'est le sens de l'engagement.



Maria Bocquet

Présidente de l'Association Familles Rurales depuis 2015

Vice-Présidente de l'UDAF 06 depuis 2014 - Bénévole à l'UDAF 06 depuis près de 20 ans

Bonjour Maria Bocquet, en plus de vos fonctions de Vice-Présidente vous représentez l'UDAF 06 dans de nombreuses Commissions : la commission des usagers de la Clinique

Saint-Georges à Nice, celle des Héliénides à Contes. Vous représentez l'UDAF 06 également au Conseil Territorial de Santé des Alpes-Maritimes, au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) en tant que suppléante, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), dans deux CCAS (Villefranche-sur-mer et Contes) et au Jury d'examen pour les diplômés funéraires. Enfin, vous représentez l'URAF PACA à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

Comment êtes-vous « tombée » dans le bénévolat ?

J'étais professeur d'espagnol. C'est par le biais de mon mari, une de ses connaissances lui a suggéré de me proposer de

devenir bénévole car on avait besoin de moi.

Représenter les familles, penser collectif c'est ce qui décrit ma mission.

Le moteur c'est contribuer au bien commun, favoriser le bien-être des familles !

J'y ai construit tout au long de ces années de beaux liens avec des personnes qui ont ce même objectif.

Que représente pour vous la famille ?

C'est le terreau dans lequel on se construit, c'est un lieu de transmission qu'il faut défendre et protéger.

Qu'est-ce que vous diriez à quelqu'un qui aurait envie de s'engager ?

C'est une grande satisfaction que de contribuer même pour une infime part à l'objectif qui nous tient à cœur : défendre les intérêts des familles.

1 COHESION SOCIALE ET VIE QUOTIDIENNE

CONSOMMATION

Commission Départementale de l'Aménagement Commercial

Représentants : Madame Maria BOCQUET (titulaire)
Monsieur Gérald VAUDEY (suppléant)

Madame BOCQUET a participé à 2 réunions en 2022

- 26.04.2022 : autorisation de création d'une surface commerciale de l'enseigne LIDL sur la commune d'Antibes.
- 14.09.2022 : demande d'augmentation de la surface afin d'accueillir des petits commerces dans un ensemble d'habitations déjà existant à Mougins.

Commission Départementale de Surendettement des Particuliers

Représentant : Madame Emmanuelle MINDER (titulaire)

Participation à 3 réunions en 2022.

La Commission s'est réunie à plusieurs reprises en séances ordinaires (examens de dossiers).

Sujets abordés

- Il s'agit d'examiner la recevabilité de dossiers de surendettement.

Comité départemental de l'inclusion financière (CDIF)

Représentant : Madame Emmanuelle MINDER (titulaire)

Participation à 2 réunions en 2022.

• Être le relai de terrain pour l'Observatoire (national) de l'inclusion bancaire (OIB), en recueillant les observations des membres du CDIF, en recensant les initiatives et les bonnes pratiques en matière d'inclusion financière.

• Favoriser la coopération au bénéfice des personnes en difficultés financières.

• Mieux faire connaître les services de la Banque de France à destination des particuliers et des intervenants sociaux.

• Nous allons constituer dans les Alpes-Maritimes, comme dans chaque département, un comité départemental de l'inclusion financière (CDIF), qui aura pour objectif de :

- Ce conseil, mis en place à l'initiative de la Banque de France, constitué de 12 à 15 personnes environ, se réunira à un rythme semestriel.

- Il est constitué de membres de l'univers social, de l'univers bancaire et de l'univers public.

- Côté univers social, des membres d'associations, en particulier celles présentes à l'OIB, un représentant de chaque point conseil budget (PCB).

Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics

Représentants Monsieur Gérald VAUDEY (titulaire)

Il n'y a pas eu de réunion en 2022.

Ce comité a différents objectifs :



PERTE D'AUTONOMIE - HANDICAP

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Représentant : Monsieur Claude BUCCAFURRI (suppléant)

2 DROIT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Conseils de Famille des Pupilles de l'Etat des Alpes-Maritimes et Commission d'Agrément

Représentant : Madame MARTINEZ Geneviève

A / Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

Madame MARTINEZ a assisté à 12 Conseils de Famille.

Points abordés au sein de cette instance :

- Délibération entre membres afin d'accorder ou non l'agrément pour une adoption future ;
- Examen minutieux des différents dossiers en vue de l'adoption d'enfants pupilles de l'Etat.

B / Commission d'Agrément (en vue d'adoption)

Représentants : Madame MARTINEZ Geneviève (titulaire)
- Madame Marthe de BELLEROUCHE (suppléante)

Madame MARTINEZ a assisté à 12 Commissions d'agrément. La Commission d'agrément étudie les dossiers des postulants à l'adoption et propose ou non l'agrément pour un enfant, en précisant la tranche d'âge et les particularités acceptées. Cette Commission est souvent reconsultée pour une modification de notice (extension de l'âge de l'enfant, particularités acceptées, etc...).

Le Président du Département décide de l'agrément.

Foyer Départemental de l'Enfance des Alpes-Maritimes

Titulaire : Madame Françoise BARTOLI

Madame Françoise BARTOLI a assisté à 2 Conseils d'Administrations durant l'année 2022.

Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Il n'y a pas eu de réunion en 2022.

Observatoire départemental de la protection de l'enfance (OPDE)

Représentant : la Directrice de l'UDAF 06.

L'UDAF y est membre de droit et participe à ce titre au Comité de pilotage

Des commissions thématiques ont été créées, dont la mis-

sion est de recenser, analyser et réaliser des travaux de recherche (étude, analyse, tableaux de bord, statistiques) et apprécier la mise en œuvre des objectifs des fiches action du schéma départemental de l'enfance.

L'UDAF participe à 2 commissions :

- Commission « petite enfance et parentalité »
- Commission « enfant protégé »

Comité départemental des services aux familles 2022-2026

Représentant : Président de l'UDAF 06, délégation à la Directrice

Schéma départemental des services aux familles 2022-2026

2 représentants UDAF de parents sont en phase de nomination.

FENAMEF (Fédération Nationale des Fédérations et Espaces Familiaux)

Représentant : la Directrice de l'UDAF 06

Cette dernière a participé à 4 Conseils d'Administration en 2022 (présentiel/visioconférence)

La Fenamef a pour objectif

de promouvoir le maintien, la préservation ou la restauration du lien familial, le développement de la médiation et la professionnalisation de ses acteurs. La vie de la Fédération s'organise autour de temps forts rythmés par une Assemblée générale statutaire annuelle, les réunions du Conseil d'administration et du Bureau, les réunions des commissions et groupes de travail thématiques, des rencontres régionales, l'organisation de colloques, formations et journées d'étude.

3 ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION PROFESSIONNELLE

Haute Ecole du Travail et de l'Intervention Sociale (HETIS)

Représentant : Monsieur Luis PIATTI.

Jury Diplôme de profession funéraire - Agence Nova Formation

Représentant : Madame Maria BOCQUET

Cette dernière a été convoquée à un jury : 14 candidats se présentaient pour le diplôme de conseiller funéraire.

Points abordés au sein de cette instance

Réception et notation des rapports de stage des candidats.
Surveillance le jour de l'examen et corrections des épreuves QCM.

Pour l'épreuve orale, le jury dispose d'une dizaine de cas concrets de deuil. Le candidat tire au sort un cas et le jury représente la famille. Le candidat doit guider « la famille » dans les démarches et le jury juge les compétences et connaissances du candidat, son savoir-faire, son accueil, son empathie avec « la famille ». Le candidat expose ensuite son choix au jury pour exercer cette profession.

Chaque famille est différente face au deuil d'un proche et le jury est attentif à l'écoute des souhaits, des attentes que le candidat dédie à la famille en deuil et ses propositions pour la rassurer et la guider dans ces démarches.

4 EDUCATION - JEUNESSE

Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

Représentants : Madame Françoise BARTOLI (titulaire) ; Madame Maria BOCQUET (suppléante).

Madame BARTOLI a assisté à 2 réunions en 2022.

Cette instance regroupe tout ce qui est travaillé en amont par l'Inspection Académique, les Rectorats et les syndicats d'enseignants et de parents. Y sont actées les ouvertures ou fermetures de classes, les nouvelles options et celles qui sont abandonnées, etc.

Les syndicats et associations de parents d'élèves présents exposent leurs avis sur la situation dans le primaire et le secondaire.

L'inspecteur d'Académie annonce la dotation prévue pour la rentrée 2022 et les nouvelles dispositions ministérielles. Les syndicats répliquent en fonction de certaines fermetures d'écoles ou au contraire des afflux de population dans d'autres secteurs géographiques. Ils évoquent également le nombre d'enfants handicapés accueillis dans les classes.

Cette Commission permet d'avoir un panorama bien représentatif de la situation dans notre Département des besoins en éducation et de l'application des décisions ministérielles.

Commission Départementale Permanente de Contrôle des Activités Physiques et Sportives

Représentant : Monsieur Gérard GAUBERTI.

Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Représentant : Monsieur Gérard GAUBERTI.



5 HABITAT - CADRE DE VIE

LOGEMENT HABITAT

A.D.I.L. (Association Départementale Information Logement)

Monsieur VAUDEY n'a assisté à aucune réunion en 2022

Office Public d'HLM

A / CÔTE D'AZUR HABITAT

Représentant : Monsieur Gérard VAUDEY.

Monsieur VAUDEY membre du Conseil d'Administration, de la commission des marchés et Président de la commission des finances a participé à 18 réunions en 2022.

Le patrimoine de Côte d'Azur Habitat en 2022

20 975 logements :

- 2 069 réservés « action logement »
- 1 085 réservés « commune du département »
- 4 522 réservés par l'Etat
- 244 réservés par le Conseil Départemental et Régional
- 371 réservés par des associations
- 11 654 contingents propres
- 1 030 équivalents (foyers)

Société anonyme d'économie mixte : aménagement, construction, gestion et logement

Création : Conseil d'Administration approbation le 27 juillet 2022.

Composition (actionnariat) :

- Côte d'Azur Habitat (46,5 %)
- Ville de Nice (30 %)
- Métropole de Nice (21 %)
- Caisse d'épargne (2,5 %)

Conseil d'administration :

- Métropole : 2 sièges
- Ville de Nice : 2 sièges
- Côte d'Azur Habitat : 3 sièges
- Caisse d'épargne : 1 siège

Capital Social : 4 000 000 € (400 actions).

Plan stratégique du patrimoine (2023 - 2032)

Côte d'Azur Habitat a souhaité mettre à jour son plan stratégique du patrimoine (P.S.P).

Evolution des loyers et de leurs annexes en 2023

L'indice IRL - 2022 a évolué en juillet de 3,60 %.

Il est rappelé une évolution en 2022 :

- Des fonctionnaires : 3,50 %
- Des taxes foncières : 3,40 %
- Du taux du livret A : 2 % (prévision février 2023 : 3 %)

En contrepartie les APL ont évolué en juillet de 3,50 %.

Néanmoins, une lettre de recommandations de l'UNAF a proposé que cette variation en glissement annuel ne devra pas dépasser 3,5 %. Le Conseil d'Administration a donc décidé de plafonner à l'unanimité à 2,90 % (inférieur à la recommandation UNAF).

Présidence de la commission des finances

Par délibération en date du 17 octobre 2022, le Conseil d'Administration sur proposition de son Président a désigné Monsieur VAUDEY Gérard en remplacement de Monsieur Philippe PRADAL, démissionnaire.



Fond de dotation

Un fond de dotation a été créé lors du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 afin de venir en aide aux locataires ne percevant aucune aide publique et qui auraient des difficultés à assurer l'augmentation prévisible en 2023 de leur note de chauffage.

Sur proposition du Président, le Conseil a accepté de désigner 3 administrateurs ; Monsieur BOSNIE, Monsieur VAUDEY et Madame MURCIA (représentante des locataires).

B / OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CANNES PAYS DE LÉRINS

Représentant : Madame Gisèle RENDA.

Madame Gisèle RENDA est administrateur à l'Office de l'Habitat de Cannes Pays de Lérins.

Elle a assisté à 4 Conseils d'Administration et 12 Commissions d'attribution de logements.

Conseil d'Administration du 07 mars 2022 :

Rapport du Directeur Général.

Le rapport d'activité est destiné à expliquer le fonctionnement de l'Office en reprenant les objectifs fixés l'année précédente et en indiquant ceux de l'année 2023.

- Gestion locative
- Cannes Beach acquisition de 14 logements
- 698 dossiers examinés (demande logement)
- 221 logements attribués
- 10 mutations (encore trop de refus pour les mutations)
- Impayés en augmentation (1 135 dossiers qui restent liés à l'effet « Covid »)
- Taux de rotation 4,20 % en diminution
- Présentation d'un nouveau membre du conseil d'administration, représentant « Action Logement ».
- Vente de logement appartenant à l'Office ; aucune vente prévue en 2022 car trop de demandes de logements.
- Convention relative au renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents OPH. La convention a pour objet d'aider à prévenir les désagréments rencontrés par les bailleurs sociaux et à rétablir la jouissance paisible des lieux avant de recourir à la phase contentieuse.
- Participation à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale.
- Modification de la valeur faciale des titres restaurant.
- Comptes financiers 2021 (les Commissaires aux Comptes ont certifié les comptes sincères et véritables).
- Villa Maupassant : acquisition et projet de rénovation de 17 studios de 20m² pour étudiants qui se trouvent en plein centre de la Bocca. Le représentant de « Action Logement » précise que l'organisme est intéressé pour participer au financement de cette opération.
- Foyer Mimont : 189 logements en réhabilitation. Fin de la réhabilitation avec des surcoûts mais le montant global des travaux reste inférieur aux planchers fixés initialement.
- Résidence Universitaire : convention de location entre le CROUS et l'OPH.
- Résidence « Isatis » projet 27 logements pour personnes âgées à Mouans-Sartoux.

- Acquisition résidence « Ellipse », 14 logements Vefa, PLUS, PLAI, PLS à Mougins.
- Acquisition « Bycklama » ; 6 logements plus 3 logements PLAI, ce bien est situé en plein centre de Cannes.
- Projet de rénovation : Riou, Perrin, Eucalyptus dans le cadre du PUCA pour mise aux normes et création d'ascenseurs. Optimisation thermique et de toutes les consommations énergétiques pour réduire le prix de revient des charges locatives.

Conseil d'Administration du 27 juin 2022 :

- Elections des représentants des locataires au Conseil d'Administration. Organisation des élections, elles sont prévues le 23 novembre 2022 et ont lieu tous les 4 ans.
- Présentation du rapport annuel de la commission d'attribution des logements. L'analyse du document montre une stabilisation du taux de rotation et un nombre élevé de demandes de logements. La commission poursuit ses missions fixées par les textes dans le but de répondre

aux situations dans le respect de la mixité sociale, le tout en partenariat avec les réservataires.

- Opération de réhabilitation du parc social de 67 logements « les Juyettes » à Mougins.
- Foyer Sainte-Catherine : aménagement d'une crèche intergénérationnelle au sein de l'établissement. Les résidents pourront partager des moments de convivialité et échanger quelques heures par semaine avec les enfants.
- Certificat d'économie d'énergie : convention de partenariat en faveur de la rénovation énergétique avec la société électricité de France.
- Sinistres incendies dernier semestre 2021 : 3 sinistres se sont déclarés impactant de manière importante le fonctionnement de l'OPH :
 - Riou -> 20 appartements
 - Terrasses Victor Hugo -> 13 appartements
 - Le Savannah -> 14 appartements
- Réhabilitation de la résidence Esterel Azur, ravalement des façades, réfection des parties communes.

Conseil d'Administration du 10 octobre 2022 :

- Intégration de l'OPH au sein de la SAC habitat en région Sud-Est. Désignation d'un représentant. Mise en œuvre de la convention conclue entre la SAC et l'Union Régionale pour l'habitat des jeunes Paca et Corse.
- Un projet permettant de favoriser l'accès à un logement plus adapté aux jeunes (1er emploi, apprentissage, études) ce qui correspond à la volonté des élus de la ville de Cannes.
- Politique des loyers 2023 : la Présidente informe du montant de la hausse prévue de 3,6 %. Après de longues discussions de la part du Conseil d'Administration, le taux retenu est fixé à 2 % pour l'année 2023.
- Convention de sous-location temporaire entre la Sem Adoma et l'OPH. Partenariat en vue de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants pour les rendre plus adaptés aux situations des résidents.
- Ouverture de crédits au budget 2022.
- Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.
- Opération d'acquisition en Vefa de 7 logements (Cassandra).
- Acquisition en Vefa de 9 logements avec parking (Le clos des oliviers) la Roquette-sur-Siagne.
- Acquisition en Vefa de 19 logements (Castrum).
- Acquisition en Vefa de 55 logements pour personnes âgées (Ilot pascal).
- Acquisition en Vefa de 10 logements PLUS et 6 logements en ULS (Toyota) La Bocca.
- IRL et fonds solidarité : Projet commun avec la SAC Habitat fonds de solidarité qui s'inscrit dans les problèmes actuels liés à la guerre en Ukraine : inflation, hausse du prix des combustibles, ce qui accroît les charges pour les locataires et les bailleurs sociaux. Il s'agit pour la SAC de mettre en place un système visant à équilibrer les dépenses énergétiques sur l'ensemble du patrimoine de la SAC.
- Réhabilitation du foyer « Le Claus » Le Cannet.
- 90 logements neufs au sein d'une nouvelle construction.
- 110 logements en réhabilitation.
- Lancement d'opération : 16 logements PLUS et 6 logements ULS au 97/101 Avenue Michel Jourdan - Bocca. Cette opération sera livrable en 2025.

Conseil d'Administration du 05 décembre 2022 :

- Election du représentant des locataires au Conseil d'Administration, présentation des nouveaux élus. Ces élections ont permis aux locataires de désigner quatre de leurs représentants au Conseil d'Administration.
 - Liste ADEIC : 2 sièges
 - Liste CLCV : 2 sièges
- Budget exercice 2023 - budget annexe pour la Socaconam. Par conséquent, malgré un contexte difficile le budget 2023 illustre comme pour les exercices précédents la démarche volontariste de l'Office pour le développement et l'entretien de son parc immobilier, grâce à une gestion prudente et raisonnée des moyens et des ressources se conformant strictement à sa mission de bailleur social.



- Admission en non-valeur des locataires partis (en augmentation).
- Certificat d'économie d'énergie : convention de partenariat avec la société « Ynergie » en vue de réduire sensiblement la consommation d'énergie ainsi que les charges de ses locataires.
- Acquisition en Vefa de 23 logements : 16 PLUS, 7 PLAI avec parkings au 126 Avenue Francis Tonner (projet Total). Cette opération sera livrable en 2025.
- Achat des biens « Cannes Beach » : 31 lots signés, 35 parkings signés sur 58 logements à la vente (à ce jour).
- Définition des besoins année 2023 : ce tableau, s'adaptant à nos évolutions et à notre actualité est donc appelé à évoluer au regard des constatations sur le terrain et de notre budget.

L'exemption pourra être obtenue sur la base de 3 critères : inconstructibilité, faible tension et isolement.

Projet en cours : publics primo arrivants et réfugiés

Projet « les pieds sur terre » :

- Vise à favoriser une installation pérenne et un accès à l'emploi
- Médiation à l'emploi avec des entreprises agricoles
- Un accompagnement dans le logement

Plateforme régionale de mobilité UKRAINE :

- Permettre l'implantation des ressortissants d'Ukraine vers des territoires moins tendus de la région, avec un volet accès au logement.

TRANSPORTS

COMMISSION COMMUNALE DES TAXIS ET VOITURES DE PETITE REMISE DE NICE

Représentant : *Monsieur Gérald VAUDEY*
Il n'y pas eu de réunion en 2022.

Commission Départementale de la Sécurité Routière

Représentation à pourvoir.

Observations diverses :

Malgré de fortes contraintes, la volonté de la gouvernance a toujours été de maintenir la qualité de son service de proximité avec les locataires ainsi que le niveau d'entretien, de maintenance et de réhabilitation de son patrimoine.

Commission Spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives départementales (CCAPEX)

Pas de réunion courant 2022.

Comité Régional de l'habitat

Représentant : *Monsieur Gérald VAUDEY (Au titre de l'URAF)*

M. VAUDEY a participé à 2 réunions plénières à Marseille.

Loi du 21 février 2022 (appelée loi 3DS)

Différenciation, décentralisation, déconcentration

Cette loi concerne notamment :

- Les constats de carences SRU
- La réforme des attributions
- La co-présidence de l'Etat (Préfet) et d'un élu local (en 2024 la co-présidence sera assurée par la métropole Nice Côte d'Azur)

Programmation 2022

Objectif de 12 285 logements locatifs sociaux dont 4 590 PLAI

Objectif de 475 PLAI adoptés

Les perspectives d'agréments donnent une production de 9 552 logements sociaux dont 38,57 % PLAI.

Pour certains territoires, les perspectives sont supérieures à l'objectif initial (mars 2022). Un redéploiement sera donc proposé.

Exemption des obligations SRU de production de logements sociaux

6 POLITIQUE FAMILIALE POLITIQUE SOCIALE

PROTECTION SOCIALE

Caisse d'Allocations Familiales

L'année 2022 a vu la mise en place de la nouvelle mandature. De nombreux représentants de l'UDAF titulaires ou suppléants, siègent au sein des commissions.

Titulaires :

- Madame Maria-Teresa FISSON
- Monsieur Philippe MARTINI
- Monsieur Michel MARRA
- Monsieur Stéphane PENNEC

Suppléants :

- Monsieur Joanes BOCQUET
- Madame Nadia LESCURE
- Madame Marion MONTARELLO
- Madame M'Bamakan SISSOKO

Nombre de réunions tenues sur l'année 2022 (présentiel ou visioconférence)

- 4 conseils d'administration, dont 1 séance d'installation ;
- 1 séminaire administrateurs ;
- 0 commission des marchés ;
- 3 commissions des pénalités ;
- 4 commissions d'action sociale ;
- 30 commissions des aides financières individuelles ;
 - 12 commissions de recours amiable
 - 3 commissions de la communication.

Madame Maria-Teresa FISSON a participé à de nombreuses réunions en 2022

Monsieur Philippe MARTINI a participé à :

- 4 Conseils d'Administration
- 6 Commissions d'Action Sociale
- 2 Commissions Communication
- 1 réunion FICAF

Sujets abordés

Conseil d'Administration

- Elections Président Vice-Présidents et Commissions CRA, Pénalités, Marchés, CAS, AFI, Communication, représentations extérieures, Statuts Caf06 et règlement intérieur du CA.
- Point sur les déplacés Ukrainiens, SDSF, rapport activité, acquisition d'un local.
- Budget Commun de Gestion rectificatif, budget rectificatif Action Sociale.

- Informations loi financement Sécurité Sociale, sorties d'actifs

Commission communication

- Election du Président de la commission + actions communication externe et revue de presse.
- Campagnes nationales + actions communication externe et revue de presse.

Commission d'action sociale

- Subventions fonds Nationaux et locaux, règlement intérieur Action Sociale, proposition de budget rectificatif Action Sociale

Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

Lors du Conseil d'administration du 28.06.2022, demande de 2 places pour personnes à mobilité réduite pour le nouveau local d'Accueil Antibes retenu par la direction et validé par le CA.

Observations diverses

« Le fait d'être Président de la Commission Communication me permet d'être convié aux réunions de concertation entre le Directeur de la Caf, la présidente du CA et les présidents des commissions. Ces réunions permettent de valider les points abordés lors du Conseil d'Administration qui suit environ 15 jours après ».

Monsieur Michel MARRA a participé à :

- 3 Conseils d'Administration
- 10 Commissions Recours Amiables
- 1 Commission des aides financières
- 1 inauguration de la Semeuse
- 1 séminaire administrateurs

Sujets abordés

Conseil d'Administration

Approbation des budgets rectificatifs 2022 et discussion sur la fraude et les moyens de la contrôler. Proposition d'informer l'administration fiscale de l'ASF versée en cas de défaillance de versements de pensions alimentaires. Avis apporté aux propositions de restructuration territoriale des services.

Commission Recours Amiable

Examen des dossiers présentés pour accord ou changement des remises proposées avec augmentation du nombre de dossiers relatifs à la prime d'activité. Remise totale aux familles d'apprentis, durcissement des décisions pour les familles ayant oublié volontairement des changements de situations, demandes d'éclaircissements à l'instance sur la multiplication des erreurs des services, application de mêmes décisions en occultant le quotient familial dans une même catégorie de dettes.

Positions et propositions défendues :

- **CRA** : comme en 2021, vérification de la remontée des informations vers les techniciens en cas d'erreurs répétées dans les dossiers entraînant des surcoûts importants. Demande d'évolution des interactions entre les administrations françaises afin d'éviter des indus qui perdurent. Simplification et harmonisation du déclaratif qui crée actuellement des indus et qui se multiplient en matière de prime d'activité. Mise en place de la fiscalité sur les ASF remplaçant les pensions alimentaires non versées.
- Confirmation par l'instance des remontées vers les agents. Souhait commun de simplification qui devrait évoluer surtout dans le déclaratif des revenus de la prime d'activité.

Monsieur Stéphane PENNEC a participé à :

- 3 Conseils d'Administration
- 2 Commissions des pénalités
- 1 séminaire administrateurs
- Commission des pénalités : présentation des actions CAF et des dossiers avec pénalités.

Caisse de Mutualité Sociale Agricole et Fédération MSA « Provence Azur »

Représentant : Monsieur Jean-Louis BRELLE

- En 2022, Monsieur BRELLE a participé à 34 réunions :
- Conseils d'Administration
- Conseils d'Administration (diverses associations MSA Services)
- Bureaux
- Commissions d'Action Sanitaire et Sociale
- Commissions de protection des salariés agricoles
- Commission des marchés
- 1 séminaire (projet de mandature MSA)
- 2 formations (réseau sentinelle ; mal être en agriculture)

Points abordés :

- Participation à la gestion du régime de protection sociale de l'agriculture (Caisse régionale MSA Provence Côte d'Azur).
- Traitement de divers dossiers sociaux.
- Protection des salariés agricoles.

Positions et propositions défendues par le représentant

- Défense des familles et des ressortissants du régime de protection sociale.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Représentants : Monsieur Michel MARRA (titulaire) et Madame M'Bamakan SISSOKO (suppléante)

- Monsieur Michel MARRA a participé à :
- 4 Conseils d'Administration
- 2 Commissions d'Action Sociale
- 18 Commissions des aides financières
- 1 Commission gestion du risque

Sujets abordés

Conseil d'Administration

Installation du nouveau Conseil et élections des membres des commissions, approbation des comptes 2021, orientation de la COG 2023-2027, examen du budget provisoire 2023, examen de l'activité 2021, examen de la restructuration territoriale des services.

Commission des Aides Financières

Examen des dossiers présentés pour accord, changement ou refus des aides proposées selon barème. Examen des bilans de compétence, des formations individuelles proposées.

Commission d'Action Sociale

Examen du budget réalisé d'aides aux associations, examens des appels à projets et octroi d'aides ciblées, engagement du contrat d'engagement républicain des associations.

Commission de gestion du risque

Présentation de cette dernière, point sur la e-santé, la prévention et les actions à développer, présentation de la lutte contre la fraude.

Positions et propositions défendues :

- **CAFI** : défense de dossiers avec un reste à vivre supérieur aux minimas, mais faisant apparaître un besoin de financement nécessaire pour le maintien en santé ; désapprobation de dossiers laissant apparaître une situation déclarée non conforme à une réalité évidente ; proposition d'aide à la mutualisation afin de compléter les aides à la vie courante octroyées en séance ; rejet de devis mercantiles pour des appareillages non nécessaires ; augmentation des barèmes de reste à vivre au regard des augmentations des prix en 2022 afin d'aider plus de familles, double emploi pour certaines ; associations présentes aux appels à projets avec des existants utiles.



Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Monsieur VAUDEY siège en qualité de personne qualifiée représentant les retraités. Il a participé en 2022 à de nombreuses réunions.

- Conseils d'administration
- Commissions « Relations avec le public »
- Commission des marchés

Centre Communal d'Action Sociale

Pas moins de 54 communes sont concernées. De nombreux représentants familiaux en CCAS nous ont communiqué leur rapport annuel.

CCAS d'ASPREMONT

Françoise BARTOLI, à Aspremont, a assisté à 4 réunions en 2022.

Madame BARTOLI est très impliquée dans la vie du CCAS. Les réunions se déroulent de manière très civile. Ce village est favorisé, les personnes qui ont des besoins particuliers sont connues.

CCAS de THEOULE-SUR-MER

Claude BERSANI, à Théoule-sur-mer, a assisté à 5 réunions en 2022.

A/ Sujets abordés

- Aides individuelles (chauffage, optique, problème dentaire, véhicule, factures énergie, aide à la cantine scolaire)

B/ Positions défendues et retenues

- Aide à la cantine

CCAS de CONTES

Maria BOCQUET, à Contes, a assisté à 1 réunion en 2022.

A/ Sujets abordés

- Délégations financières
- Activités du 3ème âge (sorties, voyages...)

B/ Positions défendues et retenues

- Connaitre la situation financière des familles en difficultés car aucune aide ne nous est demandée.

CCAS de VILLEFRANCHE-SUR-MER

Maria BOCQUET, à Villefranche-sur-mer, a assisté à 6 réunions en 2022 et 12 Commissions permanentes

A/ Sujets abordés

- Budgets
- Tarification de la crèche
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile
- Renouvellement du marché de portage des repas à domicile
- Protection sociale des agents
- Présentation de nouveaux dossiers pour l'épicerie sociale...

B/ Positions défendues et retenues

- Les propositions présentées paraissent tout à fait adéquates, innovantes et adaptées aux nécessités des habitants de cette ville.

CCAS de SAINT-PAUL de VENCE

Guy COISMAN, à Saint-Paul de Vence, a assisté à 3 réunions en 2022.

A/ Sujets abordés

En raison de la crise sanitaire Covid19, 2 réunions statutaires ont été maintenues dans le respect des gestes barrières.

- Questions financières : vote budget, compte financier.
- Gestion quotidienne des aides ménagères.
- La distribution de cadeaux de Noël a été l'occasion de rendre visite aux personnes octogénaires et de leur apporter chaleur et réconfort.

CCAS de LA COLLE-SUR-LOUP

Guy COISMAN à La Colle-sur-Loup, a assisté à 5 réunions en 2022.

Prise de fonction d'une nouvelle direction en 2022.

A/ Sujets abordés

- Questions financières : budget et compte administratif
- Gestion quotidienne des aides ménagères
- Mise en place de groupes de travail, l'un pour l'analyse des besoins sociaux, l'autre pour gérer l'activité des séniors.
- Organisation du repas des anciens et d'un loto pour récupérer des fonds.

CCAS de NICE

Nathalie DARAS-PLANELLES, à Nice, a assisté à 4 réunions en 2022.

A/ Sujets abordés

- La présentation de l'offre de service du CCAS et les différentes actions et établissements en faveur des usagers
- La vie des structures dédiées aux personnes âgées ou confrontées à des maladies nécessitant une prise en charge médicalisée
- Le soutien aux usagers par des aides directes
- Le conventionnement de partenariats œuvrant pour les publics du CCAS
- Le vote des budgets de fonctionnement et d'investissement
- La coordination des dispositifs départementaux
- Œuvrer pour la coordination des dispositifs et garantir le financement des structures pour une amélioration de la qualité de service
- Le développement d'une offre de service innovante et adaptée
- Une diversification des publics soutenus (les jeunes, les personnes âgées et les migrants / déplacés ukrainiens)

B/ Positions défendues

- Œuvrer pour la coordination des dispositifs et garantir le financement des structures pour une amélioration de la qualité de service.
- Le développement d'une offre de service innovante et adaptée
- Un renforcement de la lisibilité du soutien auprès des jeunes

CCAS de BENDEJUN

Marie-Claude FIGHIERA à Bendejun, a assisté à 4 réunions en 2022

A/ Sujets abordés

- Vérification des comptes et budgets primitifs
- Préparation de Noël

CCAS de CAGNES-SUR-MER

Myriam HORNEZ, à Cagnes-sur-mer, a assisté à 4 réunions en 2022.

A/ Sujets abordés

- Installation du Conseil et élection d'un vice-président
- Elections des membres de différentes commissions
- Budget principal du CCAS...
- Création d'emplois
- Activités de loisirs en faveur des personnes âgées et handicapées...

Observations diverses :

- Accueil de familles ukrainiennes
- Rôle social « aller vers »
- Logements sociaux en augmentation
- Davantage de soutien aux démunis

CCAS de DRAP

Catherine LAZDUNSKI, à Drap, a participé à 1 réunion en 2022.

A/ Sujets abordés

- Problèmes sociaux...

B/ Positions défendues

- Projet d'une aide à la lecture retardé en raison du Covid

CCAS de VALBONNE

Philippe MARTINI à Valbonne, a assisté à 5 réunions en 2022.

A/ Sujets abordés

- Rapport orientation budgétaire - ouverture épicerie solidaire.
- Compte de gestion et compte administratif, budget primitif, protection des ressortissants Ukrainiens, fourniture repas froid, examen dossiers aides facultatives.
- Conventions prestations de transports col' médiathèque, COV pour Gym séniors, règlement d'activités sociales facultatives, examen dossiers aides facultatives.
- Convention avec ASEPT Paca, examen dossiers aides facultatives.
- Conventions Epha, partenariat Sec. Populaire, budget CCAS, examen dossiers aides facultatives

B/ Positions défendues

Avis sur les dossiers présentés.

C/ Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

Rappel de l'intermédiation financière réalisée par Caf dans l'examen de certains dossiers.

Observations diverses :

Point budget et CES mis en place à Valbonne.

CCAS de BIOT

Nicole MERCIER-GIRARD, à Biot, a assisté à 5 réunions en 2022.

A/ Sujets abordés

- Gestion du Covid
- Livraison des repas
- Budgets de fonctionnement
- Colis de Noël distribués aux Biotois retraités sans justificatifs de ressources...
- Peu de dossiers individuels à traiter

CCAS de VILLENEUVE-LOUBET

Nicole MERCIER-GIRARD, à Villeneuve-Loubet, a assisté à 4 réunions en 2022.

A/ Sujets abordés

- Gestion du Covid
- Livraison des repas
- Organisation d'un loto avec recherches de dons
- Semaine bleue 2022
- Distribution de colis ...
- Les personnes en difficultés ne sont pas laissées de côté, bonne gestion de la commune.

CCAS du CANNET

Eveline MOREL, au Cannet, a assisté à 5 réunions en 2022.

A/ Sujets abordés

- Finances - budgets
- Accessibilité - hébergement
- Livraison de repas - soins à domicile - EHPAD
- Etablissements médico-sociaux

- Réorganisation des services - conventions de partenariat

B/ Positions et propositions défendues

- Très bonne écoute au sein du Conseil d'Administration

CCAS de CANNES

Gisèle RENDA, à Cannes, a assisté à 8 réunions en 2021.

A/ Sujets abordés

Conseil d'Administration du 18 janvier 2022

- Approbation du règlement intérieur de l'épicerie sociale : ouverture prévue vers le 15 février 2022. Les personnes souhaitant bénéficier de l'épicerie devront rencontrer un référent social.

L'utilisateur devra régler 20 % de la valeur des marchandises achetées, il a le libre choix des produits qu'il souhaite consommer dans la limite qui lui a été accordée. Le choix de produits a été élargi aux aliments frais et surgelés. L'épicerie sera également un espace d'accueil convivialité et d'échanges en privilégiant la qualité des rapports humains.

Principe d'acceptation des dons de denrées alimentaires. La convention cadre le don de denrées alimentaires aux plus démunis et constitue un levier essentiel de la lutte contre la précarité en permettant l'accès de tous à une nourriture sûre, saine, diversifiée de bonne qualité et en quantité suffisante.

- Création de deux postes dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC), contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).





Il est important que le CCAS participe à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

- Présentation du rapport d'orientation du budget primitif 2022 du CCAS.
- Départ de la Directrice du CCAS. L'intérim sera fait par la Directrice Générale Adjointe.

Conseil d'Administration du 07 avril 2022

- Nomination de la Directrice Générale.
- Modification du règlement de l'épicerie sociale du CCAS. Cette épicerie sociale est ouverte depuis plus de deux mois et au regard des demandes d'accès, de la fréquentation et des comportements d'achat des clients, l'évolution du règlement intérieur a pour but d'instaurer un cadre qui permette le partage et le respect d'un acte d'achat responsable et solidaire.
- Convention relative à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes 2022.
- Convention reconduite pour l'année 2022. Le CCAS a été sollicité pour 34 demandes de mise en place de plans d'aide pour un montant global de 6 800 €.
- Convention de partenariat avec l'association « Orange Solidarité ». Orange apportera son soutien au CCAS afin d'assurer sur l'année 2022 l'animation d'ateliers numériques au sein des résidences autonomie, des actions destinées à lutter contre la fracture numérique.

- Actions en faveur des réfugiés ukrainiens.

Le montant des subventions octroyées par Action Logement au bénéfice du CCAS est fixé à 90 000 €. Cette aide concrète et immédiate bénéficiera à 30 ménages. 604 personnes ont été hébergées à Cannes et aux alentours. 62 enfants sont scolarisés dans le primaire et 54 dans le secondaire.

Le CCAS de Cannes s'est fortement mobilisé sur les dispositifs d'accueil, d'aide et d'accompagnement aux démarches

et au relogement.

- Approbation du compte de gestion 2021.
- Approbation du compte administratif 2021.

La ville de Cannes reste le principal financeur du CCAS avec 7 000 000 € versés en 2021 soit 49,37 % des recettes réalisées. La subvention de fonctionnement 2022 annoncée à 7 500 000 €, soit 70,70 % des recettes du budget principal. Cette augmentation s'explique par la volonté de la ville à soutenir le CCAS dans sa nouvelle mission.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents adopte le budget primitif et budget principal qui est équilibré en dépenses et en recettes.

- Les subventions allouées aux associations pour 2022 sont identiques à 2021 (6 associations).
- Acceptation de dons de matériel destinés à la logistique de ses sites humanitaires et des résidences autonomie dont elle a la gestion. Certains des dons reçus ont été mis à disposition de l'aide apportée aux déplacés en provenance de l'Ukraine en accord avec le donateur.

Conseil d'Administration du 19 mai 2022

- Création d'une commission consultative dénommée « commission d'attribution d'aide exceptionnelle aux déplacés ukrainiens ».

La commission proposera l'aide la plus appropriée (financière, alimentaire) en fonction de la gravité de la situation et des répercussions sur la vie quotidienne.

- Dépôt des demandes de subvention dans le cadre de l'accompagnement des déplacés ukrainiens par le CCAS.
- Actualisation du prix journalier en résidence autonomie (Tarifs 2022 : +0,7 %).
- Convention de mise à disposition des locaux à l'association « France Parkinson » pour réaliser une activité de gymnastique adaptée au bénéfice de ses adhérents en résidence autonomie.

Conseil d'Administration du 29 septembre 2022

- Allocations et repas de fin d'année 2022. Le CCAS met en place des prestations en faveur des personnes âgées. Allocation de 59 € par personne seule et 75 € par couple. Repas de fin d'année au palais des festivals avec spectacle musical, en complément un colis gourmand sera distribué aux résidents de la résidence autonomie du CCAS, aux usagers du service maintien à domicile et aux personnes âgées présentes au repas de fin d'année. Pour les résidents des EPHAD le colis gourmand sera remplacé par une friandise sucrée.
- Souscription d'un emprunt de construction pour la résidence autonomie Saint-Louis à Cannes, cet ouvrage comprendra :
 - Un parking enterré de 150 places (CCAS, OPH, personnel de la crèche, stationnement résidentiel).
 - La résidence autonomie de 96 logements de 30m2 avec balcon.
 - 1 logement familial.
 - Les entités nécessaires au fonctionnement (réception, restauration, laverie, collectivités rangement/entretien).
 - Un espace collectif et animation.
 - Un espace intergénérationnel vivant en lien avec l'école et la crèche du quartier.
 - Des logements sociaux pour le compte OPH (14 logements destinés à loger la police municipale et nationale), les travaux ont débuté en juillet 2022 et l'ouvrage sera livré en juillet 2024.
- Nouveau barème des repas des foyers restaurants et du service portage de repas à domicile au titre de l'aide sociale.
- Organigramme des services du CCAS.
- Recrutement de plusieurs cadres afin d'assurer la stabilisation de la gouvernance administrative.

Conseil d'Administration du 19 octobre 2022

- Budget primitif 2023 / Budget Annexe « résidence autonomie ». En investissement il est prévu d'acheter un 2ème bus pour permettre de proposer davantage de sorties aux résidents des 3 résidences autonomie.
- Budget primitif 2023 (budget annexe « services d'aides et d'accompagnement à domicile, SAAD). Budget en augmentation en raison de l'augmentation de la masse salariale. Une étude est lancée au niveau du SAAD afin de faire évoluer les missions du service. (Travail le week-end ou le soir pour la mise en place de l'aide à la prise des repas à 12h).

Conseil d'Administration du 19 décembre 2022

- Budget principal CCAS 2022 : modification des ajustements nécessaires pour couvrir l'augmentation en section fonctionnement, investissement.
- Budget annexe résidence autonomie 2022 : modification pour couvrir les dépenses de fonctionnement.
- Convention avec l'association « amicale pour tous du personnel du CCAS », versement d'un tiers du montant de la subvention 2023.

- Appel à candidatures pour vente de la résidence autonomie « Soleil Couchant » afin de financer une partie de la nouvelle résidence « Saint-Louis ».
- Convention relative au financement de la résidence autonomie « Saint-Louis » entre le CCAS et la Carsat.

Le coût global de l'opération est estimé à 27 360 000 € TTC, comme suit :

- 9 % à la charge OPH
- 20 % à la charge de la ville de Cannes
- 71 % à la charge du CCAS qui nécessite le recours à des financements publics et privés
- Constitution d'un groupement de commandes avec la ville de Cannes, le GIP Cannes Senior, pour un marché de restauration afin d'obtenir une offre plus attractive et qui génère des économies.
- Révision de la tarification des prestations de l'aide-ménagère (SAAD).
- Révision de la tarification restauration Sodexo. Dans le contexte actuel il est proposé de ne pas répercuter entièrement l'augmentation des tarifs. Le CCAS absorbera une partie de cette augmentation plafonnée à 0,44€ TTC pour nos usagers.

En ce qui concerne la prise du déjeuner à l'accueil de jour et de nuit sur bycklama, aucune augmentation des tarifs ne sera appliquée

- Organisation du repas des aînés, convention avec la ville de Cannes. Repas prévu le 15 décembre 2022, ce coût est estimé à 48 000 €, la ville le prend en charge. La mise à disposition gratuite du salon des ambassadeurs du palais des festivals, le coût du spectacle festif...

- Convention de partenariat avec l'association « une voix pour elles » afin de donner un cadre aux actions de soutien en faveur des femmes victimes de violences et en situation de précarité.

- Convention 2022 relative au financement et au fonctionnement du centre d'accueil et d'hébergement d'urgence « bycklama » entre le CCAS et la DDETS, dans le cadre de la politique de prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables.

L'accueil de nuit (15 places hommes, 7 places femmes) et l'accueil de jour proposent diverses prestations : alimentation, hygiène et mise à l'abri des personnes en situation de détresse.

- Convention 2022 relative à l'hébergement d'urgence destinée aux femmes victimes de violences entre le CCAS et la DDETS.

La villa Baltz a pour vocation d'accueillir à titre temporaire des femmes seules avec ou sans enfants qui se retrouvent en rupture brutale de logement et à la capacité de 10 places (5 logements).

Les ménages sont orientés par les services du SIAO, après une évaluation sociale. La prise en charge est fixée à 3 mois renouvelable une fois et peut être prolongée au-delà de 6 mois.

- Présentation du rapport d'activité 2021.

L'année 2021 s'inscrit dans la continuité de la précédente avec une crise sanitaire sans réelle fin qui a conduit le CCAS

à revoir son organisation et à faire preuve d'agilité et d'innovation pour répondre au mieux aux besoins des usagers. Monsieur le Maire, Président du CCAS s'engage à mener une politique sociale forte. Le CCAS de Cannes développera en 2022 encore de nombreux projets partagés pour répondre toujours mieux aux besoins des cannois.

Observations diverses :

Le CCAS de Cannes est toujours à l'écoute des familles nombreuses et leur apporte un grand soutien en les aidant par des bons EDF, cantine, colonie, et par leur présence à l'assemblée générale de l'association des familles nombreuses de Cannes.

CCAS de PEGOMAS

Gisèle RENDA, à Pégomas, a assisté à 6 réunions en 2022.

A/Sujets abordés

Conseil d'Administration du 09 mars 2022 :

- Protection sociale complémentaire dans la fonction publique, débat portant sur les garanties de protection sociale complémentaire aux agents.
- Délibération sur le temps de travail et de la journée de la solidarité.

Conseil d'Administration du 30 mars 2022 :

- Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS, exercice 2021. Le compte administratif 2021 présente un excédent de clôture en fonctionnement, cette somme sera maintenue pour l'année 2022 en fonctionnement.
- Vote du budget primitif du CCAS (exercice 2022), les données financières du budget pour l'exercice 2022 sont équilibrées.
- Présentation du rapport d'activité du CCAS.
- Poursuivre les travaux de l'analyse des besoins sociaux et définir les enjeux pour le territoire.
- Reconduire et maintenir le travail en partenariat.
- Assurer à chacun qu'il puisse bénéficier des aides auxquelles il a droit.
- La subvention communale est en augmentation ;
2021 : 194 700 €
2022 : 222 000 € (hausse des charges du personnel, aides d'urgence).
- Débat d'orientation budgétaire exercice 2022 : le CCAS apporte aux administrés un service de proximité délivrant un accueil, un accompagnement dans les démarches et une interface avec les organismes sociaux difficiles à joindre.

Le CCAS traite les demandes :

- D'aides sociales légales
- D'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- D'obligations alimentaires

Conseil d'Administration du 24 mai 2022 :

- Rattachement des agents du CCAS au comité social territorial de la commune de Pégomas en vue des prochaines élections professionnelles du 08 décembre 2022.

Conseil d'Administration du 06 juillet 2022 :

- Convention d'accueil d'un bénévole qui propose de s'investir bénévolement dans une activité d'intérêt général et de participer à une mission effective de service public sur la commune (aide au courrier, fracture numérique, CAF, AMELI).

Conseil d'Administration du 27 septembre 2022 :

- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 (ayant pour but de faciliter la gestion et les échanges budgétaires).
- Approbation du règlement budgétaire et financier du CCAS.
- Présentation et choix du colis de Noël, destiné aux seniors de plus de 65 ans non imposables résidant sur la commune de Pégomas (environ 220 colis de Noël).

Conseil d'Administration du 29 novembre 2022 :

- Fixation des règles d'amortissement dans le cadre du passage à la M57 au 1er janvier 2023. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable.
- Communication du bilan social 2021 : cela permet de mieux connaître l'état de l'emploi d'une collectivité et de suivre son évolution.

Événement de décembre :

- Collecte alimentaire (Super U, aide des membres du CA pour la collecte).
- Marché de Noël (chant avec les écoles).
- Élections du conseil des jeunes : projet prévu début février 2023 de « France Services », un plus pour les habitants de Pégomas. Cela va aider le CCAS dans son action.

B/ Positions défendues et retenues

- Les membres du Conseil sont toujours très présents dans les différentes manifestations (conférence, atelier, Noël) et toutes les décisions du CA sont votées à l'unanimité après discussion.

CCAS de VENCE

Catherine RONTANI, à Vence, a assisté à 5 réunions en 2022 et 1 réunion plénière CLSM.

A/Sujets abordés

- Rapport d'orientations budgétaires 2022, approbation des comptes...
- Actualisation du règlement des aides facultatives
- Groupement de commandes

B/ Positions défendues et retenues

- Proposition aux familles d'information et de sensibilisation aux troubles psychiques pour l'année 2023.

CCAS de La ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Jocelyne VESLIN, à La Roquette-sur-Siagne, a assisté à 2 réunions en 2022.

A/Sujets abordés

- Octroi d'une aide exceptionnelle de solidarité pour les familles ukrainiennes
- Demande d'aide sociale
- Budgets...

SANTÉ

LE RÔLE DU REPRÉSENTANT DES USAGERS

Maria Bocquet



Présidente de l'Association Familles Rurales depuis 2015

Vice-Présidente de l'UDAF 06 depuis 2014 - Bénévole à l'UDAF 06 depuis près de 20 ans.

Un Représentant des usagers, c'est quoi ?

Une mission peu connue du public. Pourtant, les représentants des usagers dans le système de santé font le lien entre soignants et soignés dans les établissements de santé, publics et privés. Les RU sont bénévoles et bénéficient de formations régulières.

Ils sont mandatés par l'UDAF au travers des associations familiales qui la composent et nommés par l'ARS pour défendre les droits des usagers et leurs familles, leur accueil, la qualité et la sécurité dans tout le parcours des soins. Ils peuvent être nommés pour représenter l'usager dans des instances locales ou régionales.

Les établissements de santé ont l'obligation d'afficher les coordonnées des RU à l'entrée de façon visible. Ils siègent à la commission des usagers (CDU) de l'établissement de santé qui se réunit chaque trimestre pour participer au fonctionnement de l'établissement, étudier les plaintes et réclamations et proposer des solutions dans l'intérêt des patients.

Il y a beaucoup de choses à faire, c'est ce qui rend cette représentation intéressante et enrichissante !

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU DÉPARTEMENT

Clinique Saint-Georges - Nice

Maria BOCQUET a participé en 2022 à :

- 4 réunions RU
- 1 réunion du CLUD
- 2 réunions CSTH
- 2 réunions « Certification » et restitution
- 1 congrès annuel des RU de la FHP à Paris

Points abordés :

- Les CDU servent à examiner chaque trimestre le bilan de gestion des risques, les événements indésirables et leur classement par degré de gravité, les solutions apportées. Aussi, le retour des enquêtes de satisfaction donne un aperçu détaillé de l'accueil, de la qualité des soins, de la restauration... et par conséquent des actions entreprises pour améliorer les points négatifs.
- Assister aux instances (CLAN, CSTH, CLUD) permet de comprendre les situations auxquelles le personnel a pu être confronté (la diète des patients, les transfusions, la douleur) les axes d'amélioration, la confrontation des expériences, etc.

- La certification est un moment important. Des inspecteurs de la santé se déplacent dans l'établissement de santé pendant plusieurs jours pour constater le fonctionnement de chaque service. Les représentants des usagers sont interrogés sur le fonctionnement de la CDU, leur accueil et leur participation dans le fonctionnement de l'établissement.

- Le congrès a porté sur le rôle du RU en 2022, l'expérience patient et le numérique en santé.

- Les formations proposées par France Assos Santé nous ont permis de réfléchir et améliorer nos connaissances. Cette année nous avons participé à une réunion à Saint-Raphaël sur les nouvelles formes d'engagement des patients dans l'avenir de la démocratie en santé, ainsi qu'à la formation : « Éthique : la représentation des RU et l'éthique » à Aix-en-Provence.

Positions défendues :

Toute proposition qui va dans le bon sens, concernant l'admission, l'hospitalisation, les soins, le retour à domicile est défendu par les 4 RU nommés dans cet établissement.

Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

Le taux de feuilles de satisfaction des patients n'est pas significatif. Il est difficile pour un patient qui vient d'être opéré d'écrire son avis. C'est pourquoi nous cherchons la meilleure façon pour que ce document puisse arriver à la clinique.

Clinique Korian « Les Hellenides » - Contes

Maria BOCQUET a participé en 2022 à :

- 1 réunion RU

Points abordés :

- Plaintes de patients
- Les réunions CDU n'ont pas pu avoir lieu en raison de l'absence de la Direction.

Centre Hospitalier - Antibes

Maria-Teresa FISSON a participé à de nombreuses réunions en 2022:

Clinique du Parc Impérial - Nice

Nathalie DARAS-PLANELLES n'a pas été convoquée en 2022.
Nathalie CIRET

Polyclinique Saint-Jean - Cagnes/mer

Nathalie CIRET

PERSONNALITÉ QUALIFIÉE AU SEIN DES CONSEILS DE SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU DÉPARTEMENT

Centre Hospitalier - Puget-Théniers

Monsieur VAUDEY est membre du Conseil de Surveillance et de la Commission des usagers et de la vie sociale (4 réunions)

Politique d'amélioration de la qualité des soins

4 axes de développement sont déclinés :

- 1 - Optimiser l'ancrage de la démarche qualité
- 2 - Dynamiser le système de gestion des risques
- 3 - Développer la stratégie d'évaluation des pratiques
- 4 - Conforter la place de l'utilisateur dans son parcours

En résumé, la qualité doit être l'affaire de tous et dépend de l'adhésion de chacun.

Événements indésirables

11 événements indésirables ont été déclarés, dont 5 concernant « la vie hospitalière ».

Plan global pluriannuel

Le plan présente des évolutions annuelles en exploitation et investissement sur les 6 prochaines années.

L'établissement public « La Fontouna » souhaite inscrire un projet d'extension et de réhabilitation de son EPHAD.

On observe que les indicateurs présents sont dans les normes, avec cependant un taux de vétusté des immobilisations élevé passant de 63 % à 76 % (en 2029) ce qui justifie le « projet d'extension et de réhabilitation de l'EPHAD ».

Centre Hospitalier « Saint-Lazare » - Tende

Monsieur VAUDEY est membre du Conseil de Surveillance et de la Commission des usagers et de la vie sociale (3 réunions)
La situation de l'hôpital Saint-Lazare reste extrêmement

dégradée compte tenu du fait que les locaux ont dû être évacués (suite au passage de la tempête « Alex »). Les quelques lits de médecine ont été reménagés temporairement dans un hôpital voisin.

Les pouvoirs publics : Département, ARS, Préfecture ont pris la décision d'envisager à court terme la reconstruction d'un nouvel établissement EPHAD + médecine.

Une convention a été élaborée en partenariat avec le CHU de Nice.

Centre Hospitalier « Saint-Eloi » - Sospel

Gérald VAUDEY est membre Conseil de surveillance et Président de la commission des usagers.
Il a participé à 4 Conseils de surveillance et 1 commission des usagers.

Missions de l'établissement en 2022

- Service de médecine et de SSR : 25 lits
- EPHAD : 172 lits
- Unité d'hébergement renforcée : 13 lits
- 2 pôles d'activité et de soins adaptés : 28 places
- Une mission de santé pluriprofessionnelle
- Un service de soins infirmiers à domicile

L'établissement a été certifié au niveau A (décision de la Haute Autorité de Santé).

En raison du Covid la commission des usagers n'a pu se réunir qu'une seule fois.

Qualité - gestion des risques

Une cellule de veille coronavirus a été mise en place (depuis 2020), la cellule s'est réunie 23 fois.

La sortie du manuel pour la certification est sortie fin 2020.

Les travaux ont commencé en mars 2021.

Les experts sont passés au cours du dernier trimestre 2022.

Événements indésirables

Il y a eu 64 événements indésirables.

- Secteur sanitaire : 1
- Secteur d'hébergement : modification de l'organisation pour la préparation des médicaments.
- Prévalence des chutes : 4 indicateurs sont assurés mensuellement avec retour aux cadres de santé.

Communications

8 bulletins mensuels d'informations ont été formalisés et diffusés aux agents via le bulletin de salaire.

EHPAD « La Fontouna » Etablissement public autonome - Bendejun

- Gérald VAUDEY, Administrateur et membre du Conseil de la vie sociale a assisté à 2 Conseils de surveillance.

La poursuite de la crise sanitaire a eu pour conséquence une nouvelle baisse de l'activité sur l'EPHAD et sur le SSIAD.

L'établissement a poursuivi sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et des dépenses du personnel.

La gestion budgétaire et financière a permis d'assurer la santé des résidents et du personnel, de maintenir une personne chargée de la qualité pour les personnes accueillies ou suivies dans le cadre du SSIAD.

Les résultats comptables et les marges dégagées permettent de poursuivre les études du projet architectural qui apportera

une offre d'hébergement et de soins encore plus adaptée.

Plan pluriannuel d'investissement

L'établissement public « La Fontouna » a souhaité inscrire un projet d'extension et de réhabilitation de son EPHAD avec la création d'un PASA de 14 places. Cependant les incertitudes sur l'évolution des coûts ou de la réforme des financements des établissements sociaux, obligent à réajuster régulièrement les prix.

Le projet architectural a déjà été approuvé par les membres du Conseil d'Administration.

Le projet a été estimé à 8 782 000 € TTC, se décomposant en 7 422 000 € de travaux et 1 360 000 € d'équipement.

Prévisions en investissement

Attribution d'une subvention CNSA pour 3 894 375 € et 2 634 600 € du Conseil Départemental.

Prévisions en exploitation

- L'ARS PACA prendra en charge les frais financiers des emprunts
- Augmentation du prix de journée de 0,68€ (en fin de travaux)
- Augmentation des forfaits soins de 63 400 €

Conseil Territorial de santé des Alpes-Maritimes

Madame Maria-Teresa FISSON a été nommée le 29 mai 2017 en tant que représentant des usagers (suppléante) au sein du Conseil Territorial de santé des Alpes-Maritimes.





France Assos Santé

Représentant : Monsieur Gérald VAUDEY

Monsieur VAUDEY siège à France Assos Santé au titre de l'URAF, en tant qu'administrateur et membre du Bureau.

En 2022, il a assisté à 15 réunions :

- Bureaux
- Comités régionaux
- Assemblée régionale en visioconférence

Les Statuts de France Assos Santé ont évolué, une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 10 février 2022 à Paris.

On peut noter des évolutions :

- Adhésion gratuite des associations nationales en région
- Postes clés : Président et Vice-Président

20 ans de la loi « Kouchner »

Webinaire : « L'information adaptée et le consentement

chez les enfants » : 130 inscrits dont 90 participants (55 professionnels et 35 bénévoles).

Micro-trottoir : « Pour vous c'est quoi les droits en santé ? » - « Que pensez-vous du niveau d'information ? ».

Podcast : « Le consentement au fil du temps version consentement 2.0 ? » ; Participation du professeur LE CUZ des Universités AIX-MARSEILLE.

Journée européenne des droits en santé

Table ronde : Matinée sur le dossier médical : le dossier médical de quoi parle-t-on ? Comment cela se traduit dans notre quotidien en PACA ?

70 inscrits + établissement d'une plaquette.

Formations en présentiel et visioconférence

1er semestre : 6 sessions de formation, 50 personnes formées.

2ème semestre : 9 sessions de formation

Groupes de travail en 2023

- La précarité
 - Expertise médicale
 - Ethique
 - Plaintes et réclamations
- Journées régionales**
- Les états généraux
 - Journée européenne des droits en santé

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Paca

Représentant : Madame Maria BOCQUET

Madame BOCQUET a été élue à la CRSA dans le collège de représentants des usagers de services de Santé ou médico-sociaux au titre de l'URAF.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est un organisme consultatif qui contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Instance majeure de démocratie en santé, elle garantit la possibilité pour tous les acteurs de la santé de participer, au processus de décisions en matière de santé.

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé (CSDU) se réunit pour débattre des sujets qui touchent au respect des droits des usagers. Elle émet également un avis sur les projets à labelliser pour leur action exemplaire et innovante en matière de promotion des droits des usagers

En 2022, elle a assisté à :

- 6 réunions CDSU

Commission de sélection et d'appels à projets sociaux ou médico-sociaux (ARS-Département)

Représentants Dominique LAPORTE (titulaire) - voix consultative

Comité local d'usagers (qualité de l'accueil et des prestations en Préfecture et Sous-Préfecture)

Représentant : Françoise BARTOLI

Il n'y a pas eu de réunion en 2022.

REPRESENTATIONS DIVERSES

Conseil de Développement de la Métropole Nice Côte d'Azur

Représentant : Gérald VAUDEY

Il n'y a pas eu de réunion en 2022.

Conseil Communal Consultatif (3C) de la ville de Nice

Représentant : Dominique Laporte, Président de l'UDAF 06

Conseil de Développement de La Communauté NICE Côte d'Azur

Représentant : Gérald VAUDEY

Depuis 2010, le fonctionnement du Conseil de Développement est en « sommeil ».

AUTRES REPRESENTATIONS

RELATIONS AVEC LES PERSONNALITES ET LES ORGANISMES

Outre la participation régulière aux instances citées précédemment, l'UDAF entretient de nombreuses relations avec les personnalités et les organismes départementaux :

- Préfecture,
- DDETS
- Département
- Mairies
- Tribunaux
- CAF ; CPAM ; URSSAF ; MSA
- Bailleurs sociaux...

Une année 2022 riche en actions de communications

MISE À JOUR DU SITE INTERNET

La refonte de certaines pages et photos a permis une meilleure visibilité de nos actions. La partie actualité a été enrichie tout au long de l'année. L'installation d'un outil pour l'inscription à la newsletter via le site a recensé 260 abonnés. L'installation des réseaux sociaux a généré une moyenne de 500 visites par jour.



LANCEMENT DE LA NEWSLETTER DE L'UDAF 06

Lancement de la première édition le 21 novembre 2022, où nous avons relayé nos actualités internes et celles de nos associations familiales. Nous recensons 730 abonnés : salariés, partenaires financiers, Associations adhérentes, MSD, travailleurs sociaux...



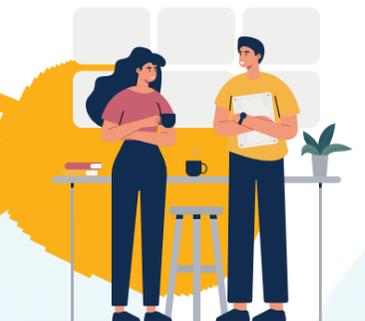
PARTICIPATION AUX « JEUDIS DE LA COM' »

Notre Chargée de communication a participé à 6 réunions des « Jeudis de la Com' » proposées par l'UNAF. Ces réunions en visioconférence permettent aux Chargés de communication des UDAF de partager des bonnes pratiques, d'aborder des techniques de communication...



MISE À JOUR DES DOCUMENTS INTERNES ET EXTERNES

L'année 2022 a permis de mettre à jours différents flyers ou supports d'information (Médiation familiale, Espace rencontre, PCB, MJPM, MJAGBF, Résidence accueil, Famille gouvernante, Cercle des parents, plaquette institutionnelle...).



PETITS DÉJEUNER POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Les rencontres avec les nouveaux salariés initiées par le passé ont pu reprendre en décembre 2022. Cette rencontre a rassemblé 10 salariés qui ont pu avoir une vision des différents services de l'UDAF, de l'Institution familiale, des modalités liées aux congés, RTT..., des actions de communications. Ils ont pu échanger avec la Direction sur leur arrivée et leur intégration à l'UDAF.



INTERVIEW DE SALARIÉS

Afin de faire connaître l'UDAF au travers de ses services et métiers, des interviews ont commencé en décembre 2022 (présentation des Points Conseil Budget). Des « Brèves de Conso » sont en cours pour donner des informations et astuces afin de pouvoir faire des économies sur l'eau, par exemple.

Une année 2022 sous le signe des réseaux sociaux



Communiquer sur les réseaux sociaux nous permet de faire connaître notre actualité, de relayer les informations de l'UNAF et de notre réseau d'associations familiales.



TWITTER :
59 abonnés



FACEBOOK :
98 abonnés



INSTAGRAM :
112 abonnés



LINKEDIN :
1975 abonnés

L'UDAF a lancé l'opération « Merci pour les Familles »

destinée à valoriser les bénévoles du mouvement familial.



#mercipourlesfamilles

Convention d'objectifs

NOUVELLE PÉRIODE 2022 - 2026

L'UDAF des Alpes-Maritimes a fait le choix de se positionner sur les actions suivantes :

Action 1

NUMÉRIQUE
CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET PARENTALITÉ

2022 2023 2024 2025 2026

Action 3

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT
DE LIEUX DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ
(Cercles des parents)

2022 2023 2024 2025 2026

Action 5

DÉVELOPPER DES ATELIERS DE PAROLE ET DE SOUTIEN
POUR LES ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS
(Garderie Solidaire)

2022 2023 2024 2025 2026

Action 7

HABITAT INCLUSIF-HABITAT ACCOMPAGNÉ PARTAGÉ
ET INSÉRÉ DANS LA VIE LOCALE
(Formation des gouvernantes)

2022 2023 2024 2025 2026

Action 8

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES AIDANTS FAMILIAUX
(Répit parental)

2022 2023 2024 2025 2026

LES SERVICES



LES MISSIONS QUI NOUS ONT ÉTÉ CONFIÉES DEPUIS PLUS DE 70 ANS PAR LE LÉGISLATEUR SONT CONFIRMÉES AU LONG COURS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022.

Associations familiales, administrateurs, bénévoles concourent par leur engagement, dans leur diversité, leur pluralité, leurs échanges à mettre en exergue les besoins fondamentaux des familles, pour une meilleure adaptation de la politique familiale.

Aussi, les associations familiales en prise directe sur les territoires, en proximité avec les populations symbolisent par « leur connaissance approfondie des besoins et des situations des familles » une force de propositions assurée lors des mandats de représentation auprès des pouvoirs publics.

De la REPRESENTATION à la MISSION des SERVICES

Les services qui ont été organisés au sein de notre UDAF 06 concourent ainsi à répondre très concrètement à un ensemble de besoins identifiés par et pour les familles : il est patent de souligner la convergence qui existe autour du projet commun réunissant l'ensemble des parties prenantes [bénévoles de terrain, bénévoles dirigeants, salariés...].

De plus, si les services agissent à ce jour en conformité avec les missions confiées par les institutions, ceux-ci demeurent, à l'appui de la convention d'objectifs UNAF/UDAF porteurs d'ingénierie de projet sur notre territoire à visée de développement de nouvelles réponses à procurer aux problématiques familiales, et à leurs besoins essentiels.

Aussi dans chacun des Pôles développés au sein de notre UDAF, comme dans les Objectifs de Développement d'Action [convention d'objectifs UNAF/UDAF], des professionnels concourent à la prise en compte globale des besoins de la famille :

- 1 Accompagnement social, Protection
- 2 Enfance, Famille, Soutien à la Parentalité
- 3 Le Logement Social Accompagné
- 4 Le Pôle Consommation - Vie Familiale

Pôle "Accueil"

Première image d'une structure, l'accueil joue un rôle essentiel. Qu'il soit téléphonique ou physique, il constitue le premier contact avec une personne, un partenaire, un client...

3 MISSIONS SUR LE PÔLE ACCUEIL :

1/ L'accueil physique des personnes que nous accompagnons, des familles.

En 2022, nous avons reçu **1 336 personnes** ou familles dans nos locaux.

2/ La gestion du standard : cette mission assurée par les 2 agents d'accueil a recensé sur l'année 2022 plus de 150 appels par jour (appels reçus uniquement le matin).

3/ La gestion du courrier entrant-sortant : nous avons enregistré en 2022, **20 029 courriers sortants**, tous services confondus.

La mise en place courant décembre 2022 de la Gestion Electronique des Documents (GED) permettra une meilleure visibilité du courrier entrant. Le personnel de l'Accueil a été formé sur cette nouvelle pratique et nous pouvons les féliciter d'avoir relevé ce défi qui a demandé une adaptabilité très importante. Pour le moment seuls les services MJPM et MJAGBF sont concernés par ce traitement, les autres services suivront.

LE PÔLE ACCUEIL DE L'UDAF 06 SE COMPOSE DE :

- 2 assistants administratifs/agents d'accueil
- 1 agent de sécurité (prestataire)
- 1 Chef de service



PÔLE ACCOMPAGNEMENT / PROTECTION DES ADULTES



SERVICE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé est une mesure dite administrative, c'est-à-dire qu'elle n'est pas décidée par un Juge. Pilotée par le Conseil Départemental, sa mise en œuvre par l'UDAF 06 nécessite l'adhésion du bénéficiaire dont la santé et la sécurité sont menacées en raison de difficultés qu'il éprouve à gérer ses ressources.

QUELS SONT LES ATTENDUS DE CETTE MESURE ?

- En accompagnant les personnes dans la gestion de leurs prestations sociales (MASP 1) ou en les gérant à leur place (MASP 2), les professionnels du service travaillent sur un retour à l'autonomie de gestion budgétaire et de vie quotidienne.
- Elle doit favoriser l'accès et le maintien dans le logement
- Elle permet d'assurer les démarches administratives d'accès aux droits
- Elle développe l'insertion sociale et/ou professionnelle.



76 mesures au total

MASP 1 : 52 → ENTRÉES : 24 SORTIES : 28 → **MASP 2 : 24** → ENTRÉES : 12 SORTIES : 21 →

26 mois

C'EST LA DURÉE MOYENNE D'UNE MESURE

Territoire d'intervention

NICE ET MENTON

SITUATION FAMILIALE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2022

28,96%

Personne seule avec enfant(s) mineur(s) à charge

3,95%

Personne en couple sans enfant mineur à charge

59,3%

Personne seule sans enfant mineur à charge

7,89%

Personne en couple avec enfant(s) mineur(s) à charge



ÂGE DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2022



SEXE DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2022



NIVEAU DE RESSOURCES* MENSUEL MOYEN DU MÉNAGE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2022



* Ensemble des ressources du ménage, qu'elles proviennent du revenu du travail ou des prestations

NOMBRE DE MASP TERMINÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2022 SELON LE MOTIF DE SORTIE

Retour à l'autonomie avec ou sans accompagnement généraliste	9
Non-respect par la personne des termes du contrat	25
Dépassement de la durée légale maximale de la MASP	5
Fin de prestation éligible	1
Ouverture ou orientation vers une mesure d'accompagnement judiciaire	3
Ouverture ou orientation vers une curatelle, une tutelle ou une sauvegarde de justice	4
Mise en œuvre d'un AESF ou d'une MJAGBF (2)	0
Autres (déménagement, décès...)	3

Nous constatons un nombre identique de personnes sortant du dispositif vers un retour à l'autonomie (9 en 2021). Cette année est marquée par le passage des MASP en MAJ : 3 en 2022, contre aucune l'an dernier. Cette

mesure, moins contraignante, est souvent mieux acceptée par les personnes qu'une mesure de protection. A ce propos, nous notons une diminution de passage en curatelle (4 cette année, contre 7 l'an dernier).

2022 : fait marquant

L'agrément MASP expirant fin 2022, l'UDAF a répondu à l'appel à marché et a été de nouveau retenue pour 5 ans.



QUELQUES CHIFFRES :

12,8
délégués mandataires

3 cadres
1 chef de service
1 responsable juridique
1 psychologue

5,5
assistantes administratives



Sur l'année, le service a enregistré 4 démissions de délégués mandataires (2 évolutions professionnelles, 1 reprise d'étude et un déménagement). Tous les postes ont été remplacés. Nous avons eu un congés maternité, lui aussi remplacé.

Sur 2022, 1 délégué mandataire a obtenu son CNC, portant ainsi à 4 le nombre de personnes le détenant, 2 autres sont entrées en formation.

SERVICE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Les missions du MJPM sont :

- Appliquer la loi et le mandat de protection qui lui est confié par le Juge
- Veiller au maintien et à l'exercice des droits de la personne protégée
- Informer la personne protégée
- Rechercher la volonté et le consentement
- Favoriser l'autonomie de la personne protégée.

Les missions du délégué mandataire

Pour un temps plein, un délégué mandataire se voit confier entre 60 et 65 mesures pour lesquelles il intervient de manière duale avec la personne ou en lien avec son réseau. Le délégué mandataire peut compter sur l'appui technique de son assistante et de son comptable, mais aussi sur les compétences du responsable juridique, du psychologue ou de la chef de service.

Le délégué mandataire est le principal interlocuteur de la personne sous mesure de protection. Il lui apporte une écoute bienveillante, des informations adaptées, une aide

et des conseils afin de contrebalancer les déséquilibres psychologiques, économiques et délictueux et ainsi favoriser l'insertion sociale.

Les domaines d'intervention du délégué mandataire sont nombreux et variés : les démarches administratives et la gestion financière avec entre autres l'activation des droits lors des ouvertures de mesure, l'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement, la prévention des expulsions, la coordination des intervenants, notamment en ce qui concerne l'aide à la vie quotidienne, le suivi de la

santé. Le délégué mandataire travaille avec la personne sur la base de son projet personnel et de son budget. Pour cela, il la rencontre à domicile, en rendez-vous sur des permanences physiques au bureau et l'accompagne sur diverses démarches extérieures.

Si les personnes accompagnées sont souvent coopérantes avec le délégué mandataire, ce dernier est aussi confronté à des situations difficiles qui font obstacles à la gestion des situations. Ces situations sont très souvent liées aux caractéristiques même du public : pathologie, troubles du psychisme, addictions, non-adhésion de la personne à sa mesure...

Cela amène à des situations de blocage, d'incompréhension, de conflits, parfois à la limite de comportements agressifs ou violents, ce qui est compréhensible car l'accompagnement dispensé n'est pas que social, il touche aussi à la gestion de l'argent et est souvent vécu comme source de frustration.

Le délégué mandataire est aussi confronté à la méconnaissance de ses missions par certains partenaires professionnels. Cela engendre des attentes très fortes d'interventions sur des situations où le mandat de protection ne confère au délégué mandataire aucun pouvoir.

A ce titre, l'UDAF 06 participe activement à un groupe du Schéma Régional qui a pour objectif d'élaborer un outil à destination des partenaires permettant de clarifier les missions de chacun, de faire tomber les idées préconçues et les représentations. De plus, l'UDAF 06 propose régulièrement des réunions d'information aux partenaires. Ainsi, en mars 2022, nous sommes allés rencontrer les salariés de CDC habitat, et en juin 2022 ceux du service des Aides Sociales de la ville de Nice.

Les délégués mandataires, régulièrement confrontés aux difficultés des personnes accompagnées, vivent de plus en plus leur métier comme une source de stress. L'UDAF 06 a donc travaillé sur la QVT en proposant la mise en place de journées de Télétravail. Ce mode d'organisation a été rendu possible par un investissement important en ordinateurs portables.

De plus, les délégués mandataires et les assistants ont suivis une formation sur le logiciel métier permettant d'étendre les capacités de traitement des dossiers via « la gestion des événements ». Cela a été complété en fin d'année par une nouvelle version du logiciel, plus performante, et par le passage en GED (Gestion Electronique des Documents).

813 MESURES

- 6 MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire),
- 10 sauvegardes de justice,
- 30 curatelles simples,
- 436 curatelles renforcées,
- 297 tutelles
- 34 mesures Ad'Hoc (mesures données pour accomplir un acte en particulier).

SUR 2022

118 ENTRÉES, 106 SORTIES,
soit une augmentation de 12 dossiers par rapport à 2021.



Profil des personnes

IL EST IMPOSSIBLE DE DRESSER UN PROFIL EXACT DU PUBLIC car aucun recensement à ce sujet n'existe dans le service. Toutefois, quatre facteurs de vulnérabilité ont été identifiés : le handicap, les troubles psychiques/psychiatriques, la dépendance liée à l'âge et la vulnérabilité sociale.

• Le ratio Hommes/Femmes est équilibré : 49,08 % sont des femmes et 50,92% sont des hommes.

• 603 personnes vivent à domicile et 210 sont en établissement. Pour les personnes en établissement, les types d'hébergement sont : les EHPAD, les foyers d'hébergement, les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)... Celles à domicile revêtent en réalité plusieurs profils : logement autonome, hébergées dans leur famille, personnes incarcérées ou hospitalisées qui sont aussi locataires d'un logement.

Moyenne d'âge des personnes

- 29 personnes ont MOINS DE 30 ANS (soit 3,5 %),
- 340 personnes ont ENTRE 30 ET 60 ANS (soit 41,8%),
- 444 ont PLUS DE 60 ANS (54,7%).



29
personnes



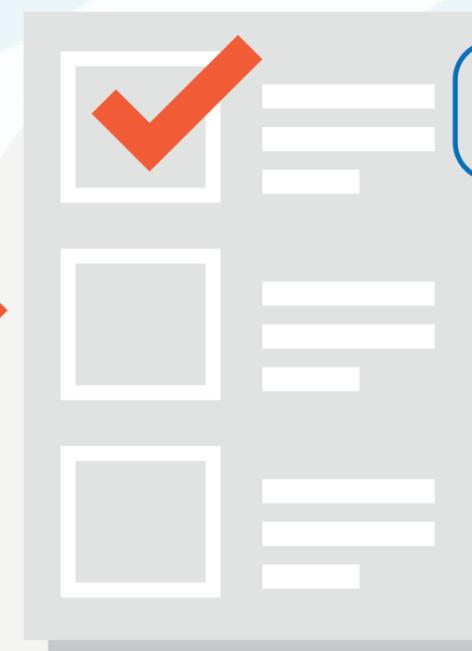
340
personnes



444
personnes

Durée de gestion des mesures

- 329 ont MOINS DE 5 ANS (soit 40,5%),
- 295 ont ENTRE 5 ET 10 ANS (soit 36,3%)
- 189 ont PLUS DE 15 ANS (soit 23,2%)



Sur 2022, le psychologue a travaillé par groupe sur les notions de bientraitance, d'expression et d'accompagnement à l'autonomie qui sont des valeurs de l'Association. Un questionnaire a été diffusé auprès des usagers. De plus, en 2022, nous avons obtenu un budget supplémentaire pour l'embauche d'une Coordinatrice afin de for-

mer et accompagner l'intégration des nouveaux délégués et ainsi assurer dans les meilleures conditions leurs prises de poste. Ses missions permettront de rationaliser le fonctionnement du service et d'offrir aux professionnels un soutien technique de proximité. Le poste est à pourvoir début 2023.

PÔLE LOGEMENT SOCIAL ACCOMPAGNÉ



1 LE PROJET SOCIAL DU SERVICE

Les 2 dispositifs de l'association s'adressent aux personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie collective ou semi-collective.

La Résidence Accueil comme les Familles Gouvernantes s'inscrivent dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrent un cadre de vie valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Leurs spécificités sont d'offrir aux résidents la garantie,

autant que de besoin, d'un accompagnement sanitaire et social, organisé dans le cadre de partenariats formalisés par des conventions, d'une part, avec le secteur psychiatrique, et d'autre part, avec un service d'accompagnement éducatif.

Ces logements accompagnés sont ouverts à des personnes présentant des profils et des parcours variés, qui peuvent avoir connu des périodes d'hospitalisation prolongées, des épisodes d'errances, ou être restées à la charge de leur famille. Cette diversité est source de dynamisme pour le projet social recherché.

2022 en quelques chiffres

- 14 ans d'existence
- 42 bénéficiaires
- 2 prestataires de service
- 3 conventions partenariales avec 3 Centres hospitaliers
- 3 salariés UDAF
- 12 intervenants extérieurs constituent les équipes éducatives des LSA
- 1 financeur (DDETS)
- 299 929 euros de budget



CES RÉSIDENCES PRÉSENTENT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- de taille humaine, afin de proposer un lieu de vie chaleureux,
- des logements autonomes permettant aux personnes concernées de renouer progressivement avec l'usage d'un habitat privé,
- des espaces collectifs dans le cadre d'activités régulières,
- des activités éducatives animées par des hôtes, dont la présence garantit un soutien dans les démarches individuelles et l'organisation d'une vie quotidienne collective.

Il s'agit donc de lutter contre l'isolement social des personnes au travers diverses actions : accompagnement socio-éducatif, intégration dans le logement, travail sur le lien social, animations individuelles et collectives et insertion dans un environnement et dans un quartier.

2 LE RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT

La qualité globale des collaborations, telle qu'observée est soutenue pour ce qui concerne les Résidences Accueil et les Familles Gouvernantes, par des modalités d'échange et de régulation qui impliquent l'association gestionnaire et les intervenants hospitaliers, et parfois plus largement d'autres intervenants.

Sans s'autoriser ici à une extrapolation, on notera que ce degré de formalisation des échanges, visant une régulation

des collaborations et un suivi des situations, est le fait des dispositifs spécifiques (RA et FG), mais pas forcément des autres structures (Maisons Relais - Pensions de famille...). Cela semble confirmer une des caractéristiques du logement social accompagné, qui est la capacité de leurs initiateurs à mobiliser autour de ces dispositifs de manière structurée les partenariats utiles et à les inscrire dans la durée.

1 / RESIDENCE ACCUEIL

PARTENAIRES, PRESTATAIRES...

- Service de psychiatrie du CH de Grasse
- CMP Le Petit Paris du CH de Grasse
- EMDR du CH de Grasse
- Service de psychiatrie du CH Cannes
- CMP du secteur de Cannes
- Service de Psychiatrie du CH d'Antibes
- Médecins généralistes de ville
- Taxis conventionnés
- Ambulances
- Le GEM de Grasse
- SAD Bel Age
- SAD Vitalliance
- Bailleur (La Foncière)
- Fondation Auteuil



2 / FAMILLE GOUVERNANTE

PARTENAIRES, PRESTATAIRES...

- Service de psychiatrie du CH Antibes
- CMP du secteur d'Antibes
- CH de psychiatrie Ste Marie Nice
- CHU Pasteur
- CMP du CHU Pasteur
- Médecins généralistes de ville
- Taxis conventionnés
- SAD Bel Age
- SAD Vitalliance
- Bailleurs sociaux (ICF - UNICIL)

Cette constitution d'un réseau de professionnels autour de la Résidence Accueil et des Familles Gouvernantes pouvant intervenir en relais de la petite équipe de l'UDAF, est primordial : outre l'ancrage et l'intégration dans la cité, cela permet également à ces maisons de fonctionner avec des moyens humains limités, mais a priori suffisants si le travail en partenariat permet de s'appuyer sur les fonctions et compétences de chaque secteur (soin, accompagnement social...).

Notre objectif de travail en collaboration avec nos partenaires

REHABILITATION PSYCHOSOCIALE, C'EST AIDER LA PERSONNE A :

Apprendre et/ou réapprendre les habilités et à obtenir les soutiens, pour vivre de la façon la plus indépendante possible avec une intégration dans les milieux ordinaires de vie, dans une vie significative qui offre une satisfaction et un sentiment d'efficacité personnel.



Réponses des résidents à la question « Que représente le dispositif Famille Gouvernante pour vous ? »

- Un accompagnement individualisé au quotidien pour développer mon autonomie
- De la stabilité, de la sécurité dans le rapport avec l'autre, une béquille pour avancer dans la société.

- Travailler avec différents publics. Créer du lien et développer le partage entre les résidents.
- Un endroit où je suis bien.

Réponse de l'animateur socio-éducatif : le dispositif Famille Gouvernante est souvent la première réelle opportunité pour les résidents de s'épanouir en milieu ordinaire.

L'équipe a pu accompagner deux résidents vers leur projet de logement autonome.

Le dispositif a accueilli trois nouvelles personnes, dont 2 adressées par l'Assistante Sociale du service de psychiatrie de Grasse et 1 par l'Assistante Sociale de la clinique GRANGEA à Mougins.



Résidente du Mas du Calme à Grasse

« Je vis au Mas du Calme depuis 2 ans. C'est une résidence assez calme au milieu de la nature. Il y a pas mal de chemins pour aller se balader autour. Il y a une équipe assez à l'écoute et dynamique. Il y a le stade Perdigon à 5 mn à pied et un arrêt de bus 622 à proximité.

L'équipe propose pas mal d'activités : le lundi après-midi il y a balade en forêt que j'aime beaucoup et après on va boire un verre. Le mercredi soir il y a le repas commun et le jeudi soir c'est un moment convivial où on mange de bons petits plats !

Le Mas du Calme étant un peu éloigné du centre, le mercredi après-midi

nous sommes accompagnés pour faire les courses à Aldi de Grasse pour le repas commun. Le jeudi matin il y a mobilisation physique avec Nathalie, soit on va marcher, soit on fait du fitness et l'après-midi il y a piscine à Cannes Montfleuri avec Gaël, c'est un bon moment de détente !

Je vais à l'hôpital de jour de Grasse mais ça se combine bien avec le Mas du Calme. Quelques fois nous sommes allés au restaurant. Je suis plutôt satisfaite de cette façon de vivre et je remercie l'équipe du Mas du Calme. Merci pour le financement du véhicule pour pouvoir faire les sorties et les courses !

« Mon expérience de travail, d'échange et de coopération avec le dispositif Résidence Accueil est très satisfaisante, fructueuse et enrichissante tant sur le plan purement professionnel et technique que relationnel. Ce dispositif nous a permis de réhabiliter des patients psychotiques chroniques, en les sortant définitivement des hôpitaux psychiatriques (avec toutes leurs contraintes de la privation de liberté et de mobilité) et en les intégrant

dans la cité, pour y vivre dignement et jouir de leurs droits de citoyens comme tout un chacun.

Je souhaite que nous puissions poursuivre cette expérience de coopération, de partenariat avec l'UDAF, mettre en place d'autres dispositifs Résidence Accueil et/ou Famille Gouvernante afin d'enrichir l'offre des alternatives à l'hospitalisation qui manquent cruellement dans notre département. »



Docteur GHALEM Abdelhafid

Psychiatre, Praticien Hospitalier Pôle de Psychiatrie et d'addictologie - Centre Hospitalier Antibes Juan les Pins



Docteur Franck BARON
Praticien Hospitalier
Psychiatre
Service de Psychiatrie
CHG Grasse

A propos de la Résidence Accueil du Mas du Calme à Grasse

« Nous travaillons depuis des années en collaboration directe avec l'équipe de la Résidence Accueil du Mas du Calme sur des prises en charge de personnes présentant des troubles psychiatriques chroniques.

Ce dispositif a permis d'inscrire dans la continuité des soins, plusieurs parcours de vie difficiles jusque-là condamnés à un hospitalisme chronique, voire définitif.

Cet accompagnement quotidien conduit vers plus d'autonomie dans un cadre rassurant et professionnel : une transition nécessaire pour des personnes lourdement handicapées, stigmatisées qui cheminent

aujourd'hui vers la citoyenneté alors qu'elles étaient hier renvoyées au statut de malade mental. Ce projet réalise ainsi les ambitions de la psychothérapie institutionnelle sur lesquelles a été fondée la notion de secteur psychiatrique : la personne dans la cité.

Cette réussite n'est pas sans peine, et il faut reconnaître l'investissement, la patience, l'éthique, la notion de responsabilité partagée et la collaboration rapprochée avec les soins dont font preuve les professionnels engagés dans cette structure.

Nous espérons pouvoir continuer longtemps à aider les personnes en difficulté psychique sous cette forme avec l'équipe de la Résidence Accueil du Mas du Calme de Grasse. »

3 L'ACTIVITÉ 2022

RÉSIDENCES ACCUEIL EN QUELQUES CHIFFRES

Les entrées et les sorties du dispositif
La Résidence Accueil « Le Mas du calme »

26 RÉSIDENTS → **ENTRÉES : 3** courant 2022
← **SORTIES : 2**

TEMPS FORTS 2022

Acquisition du logiciel Gestion Habitat créé par l'UDAF des Deux-Sèvres, qui permettra à l'ensemble des professionnels :

- De fluidifier et de mieux gérer de manière électronique les transmissions
- De suivre et piloter en temps réel le système documentaire
- De s'assurer que chaque professionnel du dispositif puisse accéder aisément à la bonne information en fonction de son poste
- De sécuriser les informations et les documents
- De dématérialiser le plus possible le système documentaire

- Une meilleure centralisation et maîtrise de la transmission et de la gestion des documents permettra d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des dispositifs logement social accompagné.
- L'équipe du service participe à une demi-journée de formation pour une mise en service du logiciel mi-février.
- Fondation Auteuil : insertion par le travail d'un résident
- Sécurisation du site du Mas du Calme : portail, grillage, luminaire
- Rencontre avec l'adjoint au maire de Grasse pour l'étude de l'accessibilité aux logements pour le développement de l'Habitat inclusif sur le secteur de Grasse
- Amélioration du travail de partenariat

FAMILLE GOUVERNANTE EN QUELQUES CHIFFRES 6 RÉSIDENTS → ENTRÉES : 7 courant 2022

L'ouverture de 2 NOUVEAUX APPARTEMENTS

Salon Valbonne-Garbejre 2



Chambre « type » que le résident est entrain d'investir



Salon Nice 3



TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES MÉDICO-SOCIAUX

- Rencontre pour réévaluer la convention partenariale et donner suite au développement du dispositif.
- Avancée significative : prise en charge du résident sur le secteur du CH Antibes au bout de 3 mois dans le logement.
- Mise en place de formation immersion de 3 jours au sein de l'Hôpital de Jour psychiatrie d'Antibes

TRAVAIL AVEC LES AUTRES PARTENAIRES

- Travail avec la MDPH sur la PCH
- Mise en place des équipes avec Bel Age : recrutement de gouvernantes

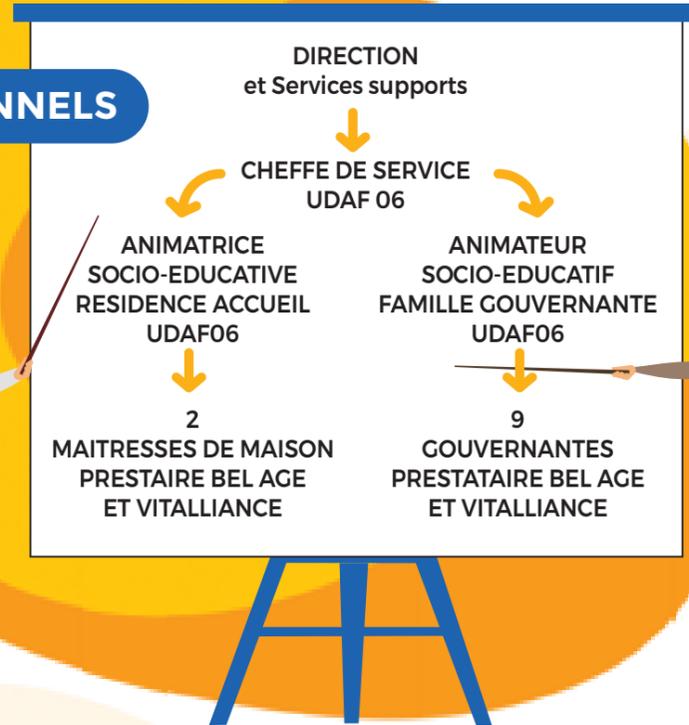
« Le dispositif Famille Gouvernante a été pour le service de psychiatrie du CH d'Antibes l'occasion de proposer à des patients chronicisés et hospitalisés depuis des années sur nos services de pouvoir sortir de l'hôpital et de se réapproprier leur statut de personnes. Grâce à la présence des gouvernantes, ils (ré)apprennent les gestes de la vie quotidienne (hygiène, repas, activités, sorties...).

La colocation leur apporte des liens sociaux qu'ils n'avaient plus. Cet outil est très précieux pour les équipes médico-sociales hospitalières qui sont dans la recherche de pouvoir offrir un « ailleurs » aux patients et favoriser leur réhabilitation psycho sociale. »



Assistante Sociale
Centre Hospitalier
Antibes Juan les Pins

3 LES PROFESSIONNELS



3 CARTE DES PROJETS FUTURS



POURSUITE :

- de la captation d'un logement pour les 3 dernière places à pourvoir (en cours de finalisation)
- du partenariat avec les bailleurs sociaux
- du partenariat avec la MDPH

PÔLE ENFANCE / FAMILLE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

MEDIATION FAMILIALE

LE SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE DE L'UDAF06 EST COMPOSÉ D'UNE ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET DE DEUX MÉDIATEURS FAMILIAUX.

Les médiateurs familiaux effectuent différents types de médiation familiale, dont la principale activité demeure la médiation familiale de couple, en cours de séparation ou séparé. Les médiateurs exercent aussi de la médiation intrafamiliale, de la médiation de couple en cours de vie, de la médiation aidant-aidé. D'une manière générale, le service évalue toujours une demande de médiation même si celle-ci ne relève pas des standards, car une demande nécessite toujours de la part des professionnels une attention et une étude pour conseil, orientation ou mise en place d'un processus de médiation familiale.

Même si le médiateur familial ne fait pas de thérapie, il peut être celui qui l'impulse lorsque la demande relève de ce champ ; la médiation familiale viendra peut-être ensuite.

L'objectif visé par le médiateur familial est d'apaiser le conflit, de préserver, restaurer, accompagner les relations au sein de la famille, entre parents, au sein d'un couple, entre un parent et son enfant (mineur ou adulte), au sein d'une fratrie, en résolution successorale (entre héritiers) ou dans les cadres des obligations alimentaires. En définitif, la médiation familiale est un temps d'écoute, d'échange et de négociation qui permet de prendre en



compte de manière concrète les besoins de chacun. C'est un processus structuré et confidentiel de résolution amiable, même si la demande peut être enjointe par le Juge aux affaires familiales.

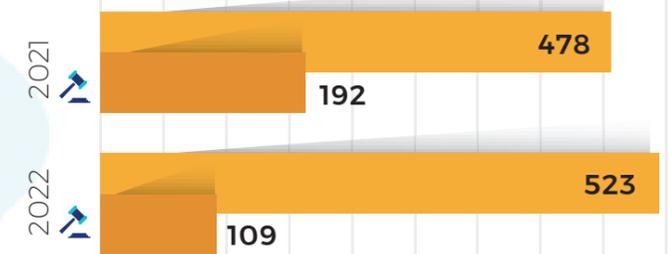
Conscient de ces subtilités, le service de médiation familiale de l'UDAF a traversé à plusieurs niveaux des mutations internes au service en 2021 qui se sont poursuivies en 2022 :

Le passage d'une médiation familiale restaurant la communication à une médiation familiale produisant des accords concrets entre les parties.

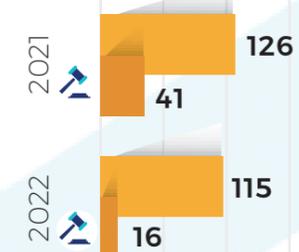
A ACTIVITÉ DE LA MÉDIATION FAMILIALE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le cahier des charges de la Médiation Familiale de la CAF impose un nombre de mesures de médiation familiale, soit 50 médiations familiales en cours ou terminées au 31 décembre de l'année et 320 entretiens d'information par ETP par an. Soit, pour l'UDAF 06, 85 mesures de médiation familiale en cours ou terminées au 31 décembre 2022 et 540 entretiens d'information, pour 1,69 ETP de médiateur familial.

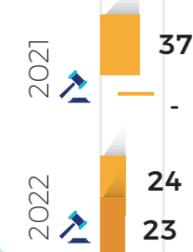
Nombre total d'entretiens d'informations préalables réalisés



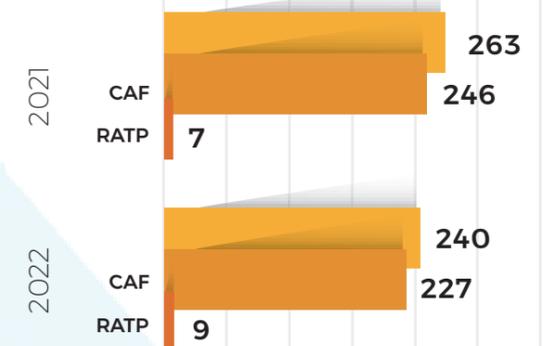
Nombre total de médiations familiales terminées



Nombre total de médiations familiales en cours au 31 décembre 2022



Nombre total de bénéficiaires de séances de médiations familiales terminées

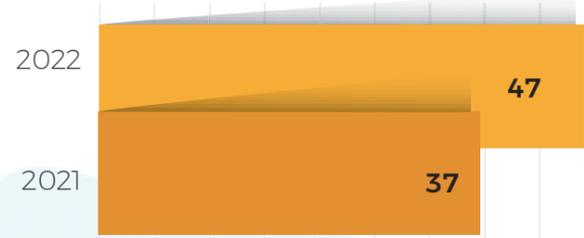


= dans un cadre judiciaire

Le service a organisé 523 réunions d'information collective en direction du public, dont 102 dans le cadre judiciaire.

Ces mesures ont débouché, soit sur des accords écrits, oraux, sans accords ou apaisement du conflit.

Nombre d'ACCORDS ÉCRITS trouvés par les parties



Nombre d'ACCORDS ORAUX trouvés par les parties



B ANALYSE QUALITATIVE DU DISPOSITIF

LE TEMPS DE LA MÉDIATION FAMILIALE EST À PRÉSERVER DANS L'INTÉRÊT DES PARTIES.

C'est la raison pour laquelle il est difficile d'apporter des exemples concrets de ce qu'est la médiation, sauf à décrire des généralités. Ce qui importe, c'est le résultat. Ce qui faisait foi du résultat était un retour pour les parties à une communication sereine aujourd'hui. Il est primordial que les parties puissent s'entendre par écrit sur une organisation totale ou partielle de ce que sera l'avenir pour eux et pour leurs enfants. Cet écrit, qu'il reste sous seing privé ou homologué par la justice, permet à chacun de s'y référer.

TOUTES LES MÉDIATIONS FAMILIALES S'ORGANISENT SUR DES TEMPS IDENTIQUES :

- Un temps de réflexion
- Un temps d'élaboration
- Un temps de négociation
- Un temps pour les accords (écrits ou oraux), d'apaisement de la relation entre au moins deux parties, ce qui représente une avancée non négligeable dans certaines situations

L'accompagnement de ces médiations ne peut s'effectuer sans un travail de collaboration avec le Tribunal Judiciaire (TJ) afin d'être au plus proche des nécessités. Pour cela, nous travaillons sur des documents avec le TJ afin de réduire les délais d'attente des requêtes en vue d'une homologation d'accord. Nous avons un format préétabli pour rédiger ces accords particuliers.

Le constat est identique pour cet exercice, à savoir la prédominance du recours aux séances de médiation familiale conventionnelles qui demeure. Nous notons, sur le dernier trimestre 2022, une augmentation des demandes de médiations familiales. Cependant, ces demandes ne relèvent pas toujours de la médiation familiale mais plutôt de thérapie familiale, de séances en sexologie, en psychologie.... Nous orientons aussi certaines personnes vers des associations spécialisées lorsque la question de la violence émerge.

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE D'UN PROCESSUS DE MÉDIATION TRAVERSENT LES ÉTAPES SUIVANTES :

- Accueil et pose du cadre ;
- Identification des objectifs et des points à traiter ;
- Récits de vie, retour sur le passé, bilans de cette période, ce qui permet de poser la séparation et de distinguer le conflit conjugal du conflit parental ;
- Négociations conjugales, parentales et financières. Chaque point de décision à prendre est abordé ;
- Recherche d'options et de solutions à tous les stades du dispositif ; parfois, des accords transitoires sont pris ;
- Elaboration d'accords verbaux, écrits ou autres.

Le service de médiation familiale a répondu à un appel à projet en 2022 afin de redéployer et développer son activité sur d'autres territoires des Alpes-Maritimes. L'UDAF 06 a été retenue et son redéploiement va s'effectuer à compter du 1er janvier 2023 sur le territoire de Cagnes-sur-Mer et sur les Vallées. Pour cela 2 médiatrices familiales ont été recrutées, soit 1,80 ETP à compter du 1er décembre 2022.

L'objectif de cet appel à projet est d'« Aller vers » les familles et d'être au plus proche des demandes.

Pour conclure

Après avoir répondu à l'Appel à projet en 2023, l'objectif de l'année 2023 sera la mise en œuvre et la conquête des nouveaux territoires

LA GESTION DE CRISE FAMILIALE : DES ENTRETIENS FAMILIAUX FACE À LA PRISE DE RISQUE DES ADOLESCENTS

MISSION DU SERVICE

Conformément à la décision de l'Assemblée Départementale du 20 décembre 2010, cette action prend en charge promptement les parents d'adolescents ou de préadolescents confrontés à une crise aiguë.

ORGANISATION DU SERVICE

Une secrétaire pourvoit à l'ensemble des tâches relatives à la fonction administrative.

L'Equipe est composée de 2 psychologues vacataires, elles interviennent dans le cadre des entretiens dédiés à des problématiques familiales.

La transmission des demandes à mettre en œuvre (fiches de liaison) par les professionnels des MSD s'effectue par courriel auprès de notre service. La prise en charge ainsi relayée permet une prise de contact efficiente en direction de la famille demandeuse.

Cette gestion de crise est une mesure d'évaluation sur une période de 6 mois, par le biais de 5 entretiens renouvelable une fois. Les 5 premiers entretiens font l'objet d'un compte rendu avec des préconisations : demande de renouvellement, orientation vers de la Médiation Familiale, thérapie familiale, mesure d'assistance éducative...

Les entretiens menés restent conditionnés par l'adhésion de la famille, parents et adolescents peuvent alternativement, conjointement être reçus. Une vigilance particulière est prise par le psychologue à l'adaptation qui va s'opérer, tant par les parents que par le mineur à ce travail de mise en mots. Mineur et parents doivent admettre qu'il leur faut cheminer.

La durée de ce dispositif étant soumise à 5 entretiens et pouvant être renouvelée une fois, la coordination partenariale reste un élément prépondérant du suivi de la famille au terme du bilan des rendez-vous honorés.

Une fiche bilan est transmise à la MSD prescripteur à la fin des 5 entretiens.

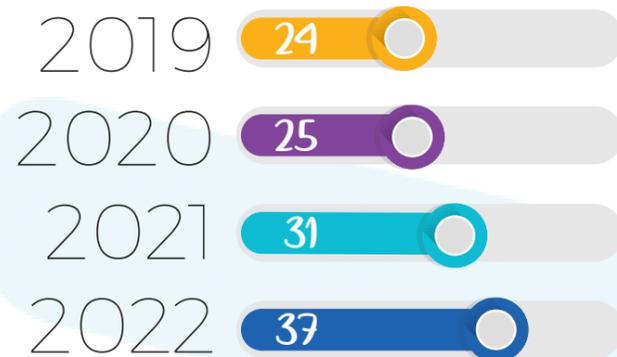


TERRITOIRE - LIEUX D'INTERVENTION

La réception des familles s'effectue au sein des locaux du siège de l'UDAF 06 à Nice et une convention a été passée pour occuper les locaux du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Ruche » à Cannes, des locaux de l'ADMR à Menton sont également mis à disposition.

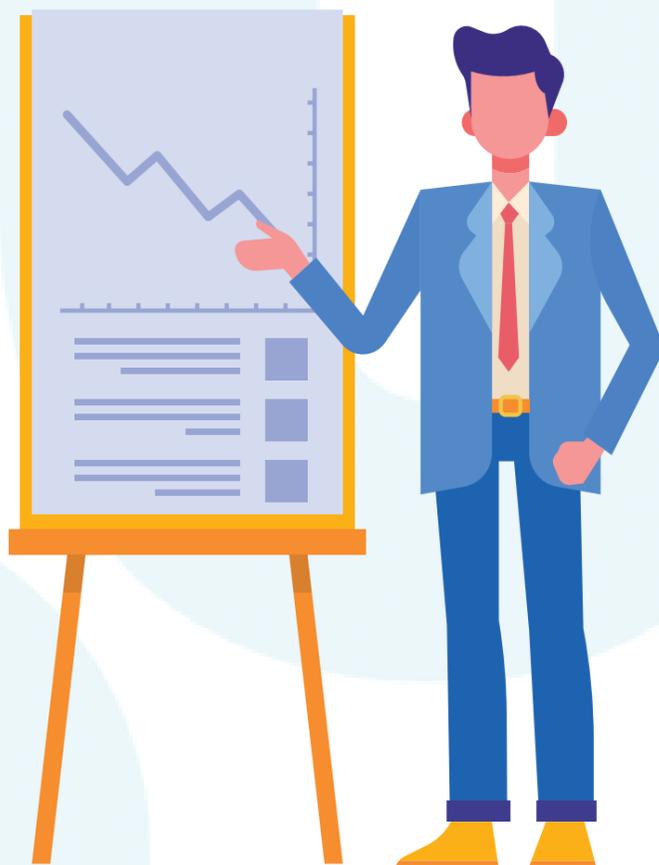
ACTIVITÉ RÉALISÉE

NOUVELLES MESURES ORIENTÉES PAR LES MSD



L'exercice 2022 a traité une activité globale de 53 mesures, dont 16 de 2021 qui se sont poursuivies

- 37 nouveaux dossiers nous ont été confiés en 2022
- 22 mesures ont été clôturées en 2022
- 31 dossiers restent en cours d'accompagnement au 31.12.2022



DOSSIERS CONFISÉS PAR TERRITOIRE :

Orientation	2019	2020	2021	2022
MSD NICE CENTRE	12	10	2	1
MSD NICE CESSOLE	3	6	1	2
MSD NICE LYAUTEY	3	-	1	2
MSD NICE MAGNAN	2	1	2	1
MSD NICE OUEST	-	-	1	2
MSD LES PAILLONS-site de Nice Ariane	-	-	-	5
MSD NICE PORT	-	1	-	-
MSD LE CANNET	17	11	12	23
MSD VALLAURIS	-	1	2	1
MSD CANNES	-	11	-	-

Nous pouvons constater un doublement des demandes sur la MSD Le CANNET territoire Ouest du département.

PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES SUR LES 37 NOUVELLES MESURES REÇUES EN 2022 :

- 12 mesures de crise consécutives à séparation des parents.
- 15 mesures de crise pour lesquelles les adolescents présentaient des conduites à risque ou se mettaient en danger.
- 5 mesures de crise pour lesquelles un délitement du lien parent-adolescent avait été constaté.

TRANCHE D'ÂGE DES ADOLESCENTS, PRÉADOLESCENTS, ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN GESTION DE CRISE :
Les psychologues ont accompagné 59,45 % de filles et 40,55 % de garçons

Tranche d'âge	Fille	Garçon
Moins de 10 ans	1	-
10-15 ans	9	11
15-20 ans	12	4
Total	22	15

ANALYSE QUALITATIVE

Accompagner chaque membre de la famille à retrouver la voie d'une communication plus apaisée, soutenir la parole de chacun afin de comprendre ce qui fait changement au sein de la famille. Le changement dans le système familial peut conduire à des périodes de crises si les membres du système ne prennent pas le temps de s'écouter et d'observer les changements et ce qu'ils génèrent.

ISSUES DE LA GESTION DE CRISE :
22 MESURES CLÔTURÉES EN 2022

- 7 mesures de gestion de crise ont permis un retour à l'apaisement.
- 5 mesures de gestion de crise ont été renouvelées ce qui a permis un retour à l'apaisement.
- 3 mesures de gestion de crise n'ont pas abouti.
- 7 mesures de gestion de crise ont été réorientées vers d'autres mesures en assistance éducative.

PERSPECTIVES 2023

Un nouvel Avenant à la Convention de Gestion de crise familiale a été passé entre le Département 06 et l'UDAF 06. Il prendra effet au 1er janvier 2023.

Public concerné par ce type d'accompagnement : familles avec enfant, âgé d'au moins 9 ans.

La mesure comprendra 5 heures d'entretiens, soit 4 à 5 séances. La mesure aura une durée maximale de trois mois.

L'objectif de l'année 2023 sera de promouvoir cette mesure auprès de l'ensemble des MSD de Nice et de Menton.



L'ESPACE RENCONTRE PARENT ↔ ENFANT

LES ESPACES DE RENCONTRE ONT ÉTÉ CONÇUS DANS « L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT » DANS LA DROITE LIGNE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE) ADOPTÉE PAR L'ONU LE 20 NOVEMBRE 1989. CE DISPOSITIF CONTRIBUE À FAIRE RESPECTER L'ENGAGEMENT PRIS PAR LA FRANCE À ACCORDER À L'ENFANT LE DROIT DE PRÉSERVER SES RELATIONS FAMILIALES (ART. 8-1 CIDE)

OBJET ET NATURE DE L'ACTIVITÉ ESPACE RENCONTRE

Conformément à l'article D216-1 du CASF « L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant mineur de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents, et des tiers. »

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES ENFANTS :

Le Service de l'ER de l'UDAF accueille les familles les mercredis et samedis toute la journée de 10h00 à 18h00 et les mardis-jeudis-vendredis de 14h00 à 19h00. L'exercice des droits de visites en lieu neutre est réalisé par une équipe composée de trois professionnels (deux psychologues et un éducateur spécialisé).

L'accueil et l'administration des familles accueillies par le Service s'effectue par une assistante administrative. Le service est encadré par un Chef de service, une Coordinatrice-intervenante qui intervient sur l'aspect technique de l'accompagnement des familles : mise en œuvre des visites, gestion des rendus d'écrit et mise en place des entretiens ouverture de mesure et bilan.

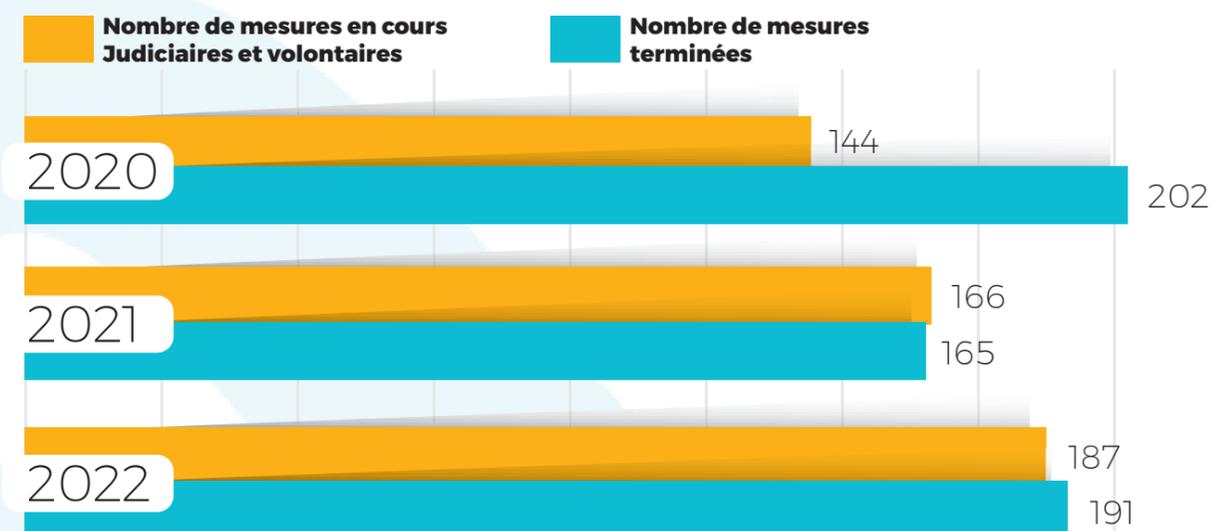
Tous litiges avec une famille ou un partenaire ou encore avec un avocat est réglé par le Chef de service. Cette organisation garantit la sécurité de tous les protagonistes



A ACTIVITÉ QUANTITATIVE DE L'ESPACE RENCONTRE DE L'EXERCICE 2022

	2020	2021	2022
Nombre de mesures traitées sur la période	346	331	378
Nombre de nouvelles mesures Judiciaires	164	297 dont 41 OP*	317 dont 22 OP*
Nombre de nouvelles mesures Cour d'Appel	2	5	25
Nombre d'écrits : Compte rendu fin de mesure JAF** et Note d'incident	-	135 CR et 10 Note d'informations	170 CR et 30 Note d'informations
Nombre de mesures volontaires	25	29	36
Nombre de mesures en attente	0	0	0

*Ordonnance de protection - **JAF Juge aux affaires familiales





LE SERVICE A PROGRAMMÉ 2 210 VISITES, 1 521 SE SONT RÉALISÉES

soit 689 non réalisées en raison de non-présentation d'enfant, de non-séparation de l'enfant avec son parent, de mise en place d'un meilleur accord, de parent visiteur renonçant à son droit de visite.

B ACTIVITÉ QUANTITATIVE DE L'ESPACE RENCONTRE DE L'EXERCICE 2022

L'année 2022 est marquée par une augmentation des nouvelles mesures judiciaires et des mesures volontaires, une baisse des Ordonnances de Protection (OP). Cependant, cette baisse se traduit par une augmentation des arrêts de Cour d'Appel donnant lieu à annulation des OP.

Une augmentation de mesure volontaire orientée par les avocats, une augmentation des situations de violences intra-familiales ou conjugales non judiciairisées (orientation vers le CIDFF) mais les familles pour la plupart préfèrent le libéral).

➔ Le bilan de l'année 2022 fait état d'une augmentation importante des nouvelles mesures judiciaires reçues en 2022, soit 317 nouvelles mesures judiciaires dont 25 Ordonnances de protection, contre 297 nouvelles mesures, dont 41 OP en 2021. Cette baisse des Ordonnances de protection se répercute sur la hausse des arrêts de la Cour d'Appel qui déboute plus fréquemment la partie demanderesse en première instance de ce type d'Ordonnance. Le service a

traité 25 arrêts de Cour d'Appel en 2022, contre 5 arrêts en 2021. Ce changement se traduit par la nécessité d'un accompagnement plus spécialisé au sein de l'Espace Rencontre, des enfants moins enclins à aller vers le parent visiteur, des parents hébergeants plus méfiants, en colère et frustrés de ne pas avoir été entendus par la justice et par conséquent moins favorables à poursuivre ou restaurer la coparentalité. Le Service devient le théâtre de manifestations de colère et d'incompréhension de la part de ces parents. Lors d'un entretien avec le Chef de service, un parent en colère a pu dire : « mais vous êtes nos seuls interlocuteurs alors on dit ce qu'on a à dire puisque la justice tarde à prendre des décisions ».

➔ Concernant les visites, plus de 40 % des parents visiteurs sollicitent l'ouverture de l'Espace Rencontre le dimanche ou le lundi du fait de leur activité professionnelle. La réalité du Service oblige les parties à s'adapter en réduisant la fréquence des visites. Tout comme les magis-

trats formulent cette demande, à défaut d'ouverture le dimanche, ils organisent les retours de passage de bras devant le commissariat ou sur la place de l'Eglise.

➔ Le taux d'évolution de réception de nouvelles mesures judiciaires entre 2020 et 2022 est de 93,23 %

➔ 191 mesures ont été clôturées en 2022

➔ Le nombre de mesures volontaires en 2022 est de 36 mesures, le service observe une augmentation des familles orientées par leurs avocats en attente d'une décision de justice ou dans l'attente d'une première audience. Les services d'AEMO orientent aussi les familles vers le service Espace Rencontre, lorsque le travail d'accompagnement est obstrué par un conflit conjugal, l'un des parents souhaite voir ses enfants alors que l'autre y fait obstacle.

➔ Le service a organisé 20 réunions d'informations collectives préalables à la mise en œuvre des visites jusqu'en juin 2022, puis le service s'est orienté vers des entretiens préalables individuels plus adaptés aux nouveaux litiges opposant les parents. Face au nombre croissant d'arrêt de Cour d'Appel, le parent débouté de sa demande en première instance a nécessité que le service s'adapte et favorise un espace de parole propice à l'amorce d'un travail favorable à la mise en œuvre des visites à venir. 150 entretiens individuels préalables à la mise en œuvre de l'exercice du droit de visite en lieu neutre ont été réalisés entre juillet et décembre 2022. Ces premiers entretiens ont permis de diminuer le nombre de non-séparation d'enfant.

➔ NOMBRE DE COMPTE-RENDUS ET NOTES D'INCIDENTS

Le service a rédigé 170 compte-rendus, 30 notes d'information ou incident, et 2 situations d'enfants en danger qui ont conduit le service à signaler la situation de danger au Département par le biais d'informations préoccupantes. Ces chiffres sont à relever cette année car la masse de rédaction auprès du JAF est croissante. Celle-ci est due à l'augmentation d'incidents lors des visites à l'Espace Rencontre et à des reports d'audience en augmentation. Aussi, dans le cadre de protocole d'accord, d'un commun accord, les parents demandent un écrit afin que l'organisation trouvée soit homologuée par le JAF.

➔ 20 MÉDIATIONS FAMILIALES VOLONTAIRES ONT ÉTÉ ENTAMÉES AU COURS D'UNE MISE EN ŒUVRE À L'ESPACE RENCONTRE

Accompagner les parents vers une coparentalité nécessite une mise en commun d'objectifs éducatifs et un partage de l'autorité parentale. Cette mise en commun ne peut s'effectuer qu'en dehors de l'enfant, au sein d'un espace où la parole peut se libérer et favoriser l'accord.

Pour cela le service de Médiation Familiale et de l'Espace Rencontre travaillent en étroite collaboration en vue d'évaluer la faisabilité. Pour cela, les deux équipes se réunissent régulièrement en vue d'envisager les possibles.

Plusieurs actions d'amélioration ont été menées en 2022 :

- Actualisation du projet de service
- Réalisation d'un nouveau Livret d'accueil pour les parents
- Réalisation d'un nouveau Livret d'accueil pour les enfants
- Règlement de fonctionnement
- Formation des professionnels par la FENAMEF « accompagnant en espace rencontre » et de l'Assistante administrative.
- Analyse des pratiques, 3h par trimestre
- Expérimentation d'un espace de parole « l'Emoi des maux » lieu de parole pour enfants de parents séparés

Les perspectives d'évolution pour 2023

- Mise en place de groupes de paroles d'enfants de parents séparés
- Travail mené pour l'ouverture en 2024 d'un espace rencontre protégé
- Amélioration de la qualité de l'accueil des familles par le biais de formation
- Recrutement d'un professionnel supplémentaire en vue d'améliorer l'accueil et favoriser des visites individuelles lorsque le besoin est repéré. Augmenter le taux d'intervenant permettra des interventions plus ciblées et renforcera l'accueil à Cap d'Ail.



ENQUÊTES SOCIALES et AUDITIONS D'ENFANTS

ORGANISATION DU SERVICE

Le service des enquêtes sociales et auditions d'enfants est composé de trois psychologues vacataires, d'une assistante administrative et d'un Chef de service qui valide les

enquêtes sociales et les auditions d'enfants. Il est en lien avec le Tribunal Judiciaire de Nice et le Barreau De Nice.

L'ENQUÊTE SOCIALE

LES AFFAIRES FAMILIALES, LES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES : LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

L'article 373-2-12 dispose qu'« Avant toute décision fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite ou confiant les enfants à un tiers, le Juge peut donner mission à toute personne qualifiée d'effectuer une enquête sociale. Celle-ci a pour but de recueillir des renseignements sur la situation de la famille et les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants.

Si l'un des parents conteste les conclusions de l'enquête sociale, une contre-enquête peut à sa demande être ordonnée.

L'enquête sociale ne peut être utilisée dans le débat sur la cause du divorce».

L'interlocuteur obligé lorsque des parents se séparent est le Juge aux affaires familiales.

Or, les demandes formées par les parents, sont à la fois diverses et répétitives :

- Qui va exercer l'autorité parentale ?
- Chez qui va vivre l'enfant, et si l'un des parents demande la résidence à titre principal, quels seront les droits de l'autre ?
- Quel sera le montant de la contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant ?
- Dans quelle école doit-il être inscrit ?
- Doit-il pratiquer la religion de l'un des parents ?

Autant de questions qui même si celles-ci relèvent de la sphère privée conduisent les parents à un débat entaché de différends, de reproches teintés de défiance, de divergences, qui vont les empêcher d'exercer une coparentalité apaisée dans l'intérêt de leur enfant, et par là-même s'en remettre à un « tiers » afin de « trancher », décider l'ensemble des modalités d'exercice de l'autorité parentale. Ainsi, ces séparations conduisent le Juge à prendre des décisions pour gérer la vie d'enfants pour lesquels il doit apprécier...

Il est donc essentiel que le Juge puisse bénéficier de moyens lui permettant d'apprécier les demandes au regard de ce qu'elles signifient réellement, et de rendre la décision la plus responsable possible, en considération des faits de l'espèce.

L'enquête sociale représente par là-même une aide à la prise de décision du Juge en ce qui concerne l'avenir de l'enfant grâce à l'investigation complète mise en œuvre. Ses modalités pratiques, son référentiel, permettent de rendre compte au magistrat.

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS : LE JUGE DU CONTENTIEUX ET DE LA PROTECTION (JCP)

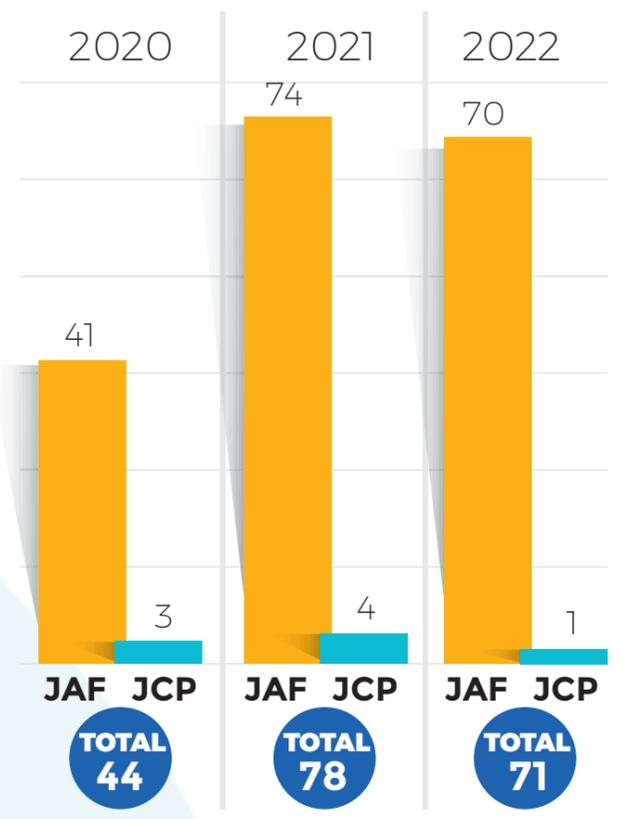
L'article 1221 du code de procédure civile dispose que « Le juge peut, soit d'office, soit à la requête des parties ou du ministère public, ordonner toute mesure d'instruction. Il peut notamment faire procéder à une enquête sociale ou à des constatations par toute personne de son choix».

Dans le cadre de l'instruction d'une demande de mise sous protection d'une personne majeure, le Juge de la protection peut diligenter selon les dispositions du nouveau code de procédure civile (NCPC articles 1220 à 1221-2), une enquête sociale dans le but de disposer d'une information aussi complète que possible sur la situation de la personne :

- de confronter les opinions éventuellement divergentes en recueillant l'avis des parents, alliés et amis quant à son état.

- de vérifier l'opportunité d'instituer une protection et le choix de la personne la plus à même de se voir confier l'exercice de la mesure.

L'INVESTIGATION AINSI ORDONNÉE VA PERMETTRE AU MAGISTRAT DE BÉNÉFICIER D'ÉLÉMENTS PRÉCIS, ACTUALISÉS, CONCERNANT LES POSSIBILITÉS DE LA PERSONNE D'ÊTRE ENTENDUE, SES CONDITIONS DE VIE, L'ENVIRONNEMENT PROCHE POUR LAQUELLE L'INSTANCE EST OUVERTE ET D'EFFEC-TUER DES PRÉCONISATIONS.



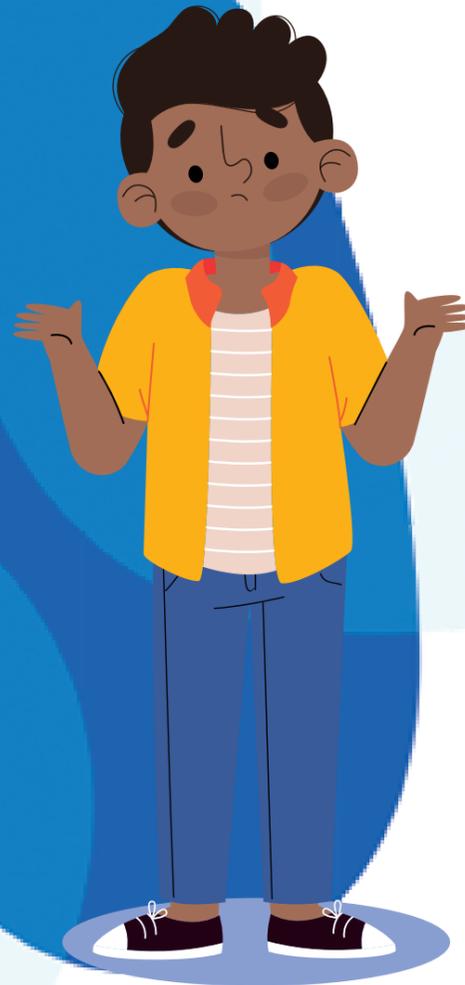
LES AUDITIONS D'ENFANT : « UNE ÉPREUVE POUR L'ENFANT »

La reconnaissance du droit de l'enfant d'être entendu quand il le demande a été consacrée par la loi du 5 mars 2007, laquelle a modifié l'article 388-1 du code civil en respect des dispositions de l'article 6 de la CEHD : « tout individu doit pouvoir être entendu par son juge s'il le demande ». L'audition est devenue un droit, exerçable par le mineur.

Ecouter, respecter, protéger la parole de l'enfant lorsque celui-ci demande à être entendu représente pour un exercice délicat.

En effet, l'audition du mineur doit faire l'objet d'un compte rendu élaboré dans le respect de l'intérêt de l'enfant et soumis au respect du contradictoire, c'est-à-dire qu'il est porté à la connaissance des parents et de leurs avocats, il peut faire l'objet de discussion lors d'une audience en l'absence du mineur.

Il importe en conséquence de veiller dans le compte rendu à formuler les propos exacts de l'enfant de telle manière à ce que celui-ci ne soit pas victime de vindictes de la part de ses parents, notamment lors d'un conflit familial. De plus, postérieurement à la séparation des parents, certains enfants, notamment des adolescents, refusent de maintenir des relations, particulièrement lorsqu'ils sont confrontés à une reconstitution familiale, à une distanciation des liens consécutifs à la séparation et/ou déjà présente lors de la vie commune.

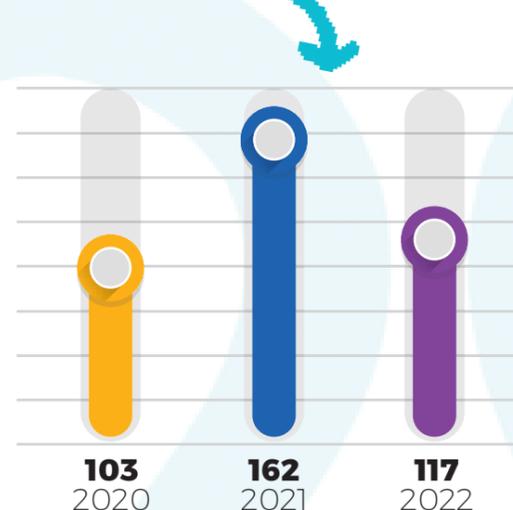


Enjeu... Arbitre...
Victime d'un conflit de loyauté...
Telles sont les paroles que nous entendons chez certains enfants.

Néanmoins, il nous faut souligner que cette parole ainsi déposée va permettre à certains enfants de livrer des conditions de mise en relation avec le parent inadaptées, voire considérées avec un vécu, un ressenti de maltraitements. Cette audition va alors représenter une démarche de prise en compte des besoins de l'enfant « à secourir » dans ce contexte.

DURANT CET EXERCICE, L'ACTIVITÉ RESTE SIGNIFICATIVE :

Nombre d'auditions



LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

« Satisfaction des besoins de l'enfant et respect de ses droits : une mission de protection de l'enfant »

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Assurer la protection des enfants et la cohérence de la cellule familiale en préservant l'utilisation et la destination des prestations familiales
- Accompagner le rétablissement de la situation financière et d'éducation budgétaire à partir de la délégation des prestations familiales à l'UDAF 06
- Accompagner, soutenir et valoriser le pouvoir d'agir des parents pour une reprise de gestion financière raisonnée, adaptée aux besoins élémentaires de leurs enfants.

Le cadre juridique d'intervention est issu de la Loi du 5 mars 2007, consacrée par le Code Civil à l'article 375-9-1:

« Lorsque les prestations familiales ou le revenu de solidarité active servi aux personnes isolées mentionnées à l'article L.262-9 du Code de l'action sociale et des familles ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'article L.222-3 du Code de l'action sociale et des familles n'apparaît pas suffisant, le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient, en tout ou partie, versés à une personne physique ou morale qualifiée, dite délégué aux prestations familiales (DPF) »

L'article 375-9-1 précise que ce délégué prend toutes décisions, en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales « ou de l'allocation mentionnée au premier alinéa » et de répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants ; il exerce auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations.

La décision fixe la durée de la mesure. Celle-ci ne peut excéder 2 ans. Elle peut être renouvelée par décision motivée.

Deux conditions essentielles à la mise en place de la mesure :

- Les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants

ET

- L'accompagnement en économie sociale et familiale prévu par l'autorité administrative n'a pas été efficace

ORGANISATION DU SERVICE

Le service MJAGBF de l'UDAF06 intervient sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes. Elle est le seul opérateur à exercer ce type de mesure d'assistance éducative.

Intervention sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes :

- Tribunal Judiciaire de Nice
- Tribunal Judiciaire de Grasse

Composition de l'équipe AGBF de l'UDAF

L'équipe est composée de quatre déléguées aux prestations familiales et d'une assistante administrative, soit 5 ETP.

L'organisation du service s'appuie sur celui des territoires judiciaires du département des Alpes-Maritimes :

- Deux Déléguées aux prestations familiales interviennent sur le Tribunal Judiciaire (TJ) de Nice
- Deux Déléguées aux prestations familiales interviennent sur le Tribunal Judiciaire de Grasse

Compétences des professionnelles

- Une Déléguée, assistante sociale, possède le CNC, Certificat National de Compétence AGBF.
- Une déléguée, conseillère en économie sociale et familiale, possède le CNC MJPM, elle est en cours de formation du CNC AGBF.
- Une déléguée, conseillère en économie sociale et familiale, est en cours de de formation du CNC AGBF.
- Une déléguée, assistante sociale, passera le CNC AGBF en 2024.



ASPECT QUANTITATIF DE L'ACTIVITÉ 2022



LA RÉALITÉ EST AUTRE PUISQU'ELLE DÉPEND DU NOMBRE DE DÉSIGNATIONS PAR TJ :

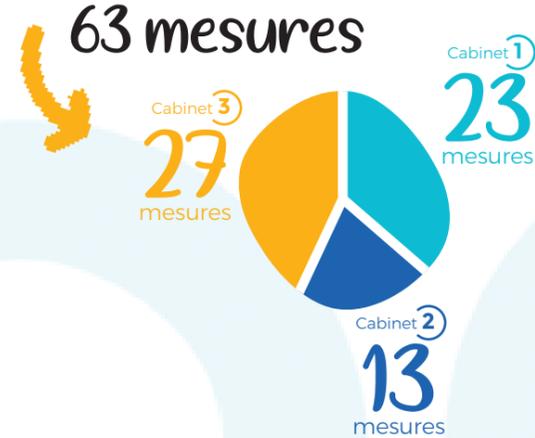
TPE (Tribunal pour enfants) de Nice :

55 mesures



TPE (Tribunal pour enfants) de Grasse :

63 mesures



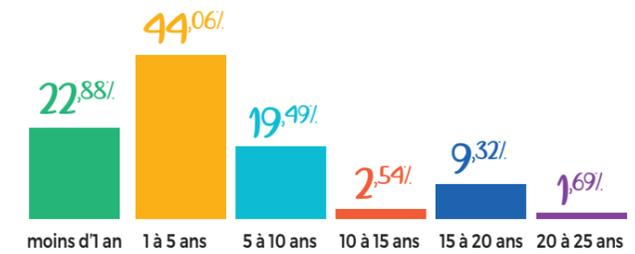
Les DPF du territoire judiciaire de Grasse ont en moyenne un nombre de mesure supérieur à celles du territoire judiciaire de NICE, soit une moyenne de 31,5 mesures par DPF sur le territoire judiciaire de Grasse contre une moyenne de 27 mesures par DPF sur le territoire judiciaire Nice.

➡ 369 enfants concernés par la mesure AGBF contre 395 en 2021

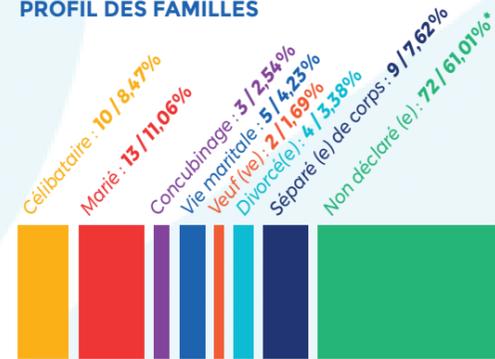
➡ 106 doubles mesures (AEMO - PAD - placement ASE ou chez un tiers digne de confiance - Placement PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) - IME (Institut médicoéducatif), détention provisoire du mineur...)

DURÉE DES MESURES

La durée moyenne d'une mesure AGBF est d'environ 18,64 mois



PROFIL DES FAMILLES



Pour ce dernier chiffre, situation matrimoniale « non déclarée », la majeure partie des bénéficiaires ne souhaitent pas déclarer leur situation matrimoniale, malgré des déclarations auprès de la CAF ou de la MSA connues des DPF et pas toujours en adéquation avec la réalité.

La moyenne d'âge des parents accompagnés se situe entre 35 et 40 ans

Le service a accompagné 98 mères et 20 pères soit 83,05 % femmes contre 16,94 % d'hommes.

PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES, REPÉRÉES À L'ORIGINE DE LA MESURE :

- Violences conjugales ou intrafamiliales : 9 situations de violences conjugales ou intrafamiliales ; 2 des 9 parents victimes de violences conjugales ont dû quitter le domicile conjugal en cours de mesure, avec le soutien et l'accompagnement des DPF
- Addictions liées à l'alcool ou produits stupéfiants : 5
- Addictions liées aux jeux d'argent : 2
- Pathologies liées à des troubles psychiatriques : 4
- Handicap physique : 3
- Absence de maîtrise de la langue française : 4
- Procédures d'expulsion durant la mesure AGBF : 20*
Dont 10 procédures ont été écartées du fait de la reprise par le Service AGBF des paiements du loyer résiduel, ce qui a donné lieu à la signature de Protocole de Cohésion Sociale.
- Dont 1 mesure d'expulsion menée à son terme, la famille a été relogée en CHRS grâce au soutien de la professionnelle du Service.
- Dont 9 procédures en cours de négociation avec le bailleur suite à la reprise de paiement de loyer résiduel

à une augmentation du nombre de mesures clôturées au bénéfice de mesures plus appropriées.

MOTIFS DE CLÔTURE :

- Non renouvellement : 9
- Non-lieu à poursuite : 3
- Mainlevée : 6
- Dessaisissement : 3
- Autres motifs : 5 (absence de motivation du JE, il ne précise pas les motifs de sa décision).

• 26 mesures ont été clôturées en 2022, contre 43 mesures en 2021. Une baisse significative du nombre de mesures clôturées en 2022, soit 60,46 %.

Depuis ces 4 dernières années, le Service AGBF faisait le constat que plus de 60 % des personnes bénéficiaient d'une mesure AGBF depuis plus de 15 ans, car accompagnées de la même manière qu'une mesure de protection. Une évaluation a été menée par les professionnels ce qui a donné lieu l'année dernière



ASPECT QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ

STABILITÉ DE L'ÉQUIPE

L'équipe du Service AGBF retrouve une stabilité ce qui a permis un travail de qualité et un travail de partenariat de confiance avec les différents intervenants des secteurs.

- Meilleure qualité du service rendu auprès des familles
- Une continuité de service retrouvée
- Les DPF sont des professionnelles identifiées et repérées par les partenaires (service AEMO, MSD, Bailleur, Trésor public ...)

UNE DYNAMIQUE D'ÉQUIPE RETROUVÉE

Cette nouvelle dynamique a favorisé une continuité de suivi pour les familles accompagnées et le retour à des liens de confiance, indispensables au travail budgétaire des familles.

Ces deux aspects ont permis la réussite de 104 actions :

- 15 effacements de dettes auprès de différents organismes
- 25 négociations réussies avec le bailleur évitant du contentieux locatif et un maintien du logis.
- 16 demandes de FSL énergies ; évitant des coupures d'électricité ou de gaz
- 15 dossiers DALO/DAHO aboutis donnant lieu à 10 relogements
- 33 ouvertures et maintiens de droits (demandes ASF, reprise de prestations familiales ou instauration, aides financières, accès aux soins, ouvertures de droits CPAM et mutuelles santé, remise en place d'assurance habitation ...)

MISE EN PLACE DE TEMPS DE TRAVAIL COMMUN AVEC LES BAILLEURS

En 2022, l'UDAF 06 et les bailleurs Côte d'Azur Habitat et Erilia ont eu des temps de travail en commun afin de favoriser la résolution de situations et d'éviter l'aggravation pour d'autres. 25 contentieux locatifs ont pu déboucher sur des accords amiables, avec reprise de paiement du loyer résiduel via l'UDAF et à l'issue, signatures de protocoles de cohésion sociale.

RASSEMBLEMENT DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AGBF DE LA RÉGION PACA DANS LE CADRE DU SCHEMA RÉGIONAL DES DPF

Cette rencontre s'est tenue à Nice le 17 mai 2022, les professionnels ont travaillé sur les disparités et similitudes d'accompagnement. Cette journée de travail a donné lieu à une mise en commun d'indicateurs, en cours d'élaboration et des connexions interservices pour partager les savoir-faire et partager des techniques d'interventions.

POINT À AMÉLIORER

Aller vers les Familles sur le territoire judiciaire de Grasse

La distance géographique entre le lieu de travail de ce binôme et le secteur d'intervention fait obstacle au processus d'accompagnement vers une gestion directe et reprise d'autonomie des familles. Les DPF de ce territoire ont chacune environ 29, 5 mesures.

Axes de travail pour la résolution de cette difficulté :

- Repenser l'affectation des mesures au sein du Service générerait une dispersion des liens partenariaux et une perte de repères pour les professionnels et les familles.
- Mise en place de permanences sur les MSD du secteur, en cours de réalisation.
- Création d'un bureau pour recevoir les familles sur les lieux d'intervention, en cours de réflexion.
- Demande d'affectation d'un 0,50 ETP supplémentaire, pour ce secteur, en cours de réflexion

LES OUTILS

Plusieurs outils sont à notre disposition pour répondre efficacement aux mandats qui nous sont confiés.

MISE EN PLACE DU LOGICIEL UNIT-NG

Les professionnels travaillent avec la famille la question du budget mensuel ; le logiciel UNIT-NG leur permet d'avoir une visibilité pour organiser les paiements à effectuer et de réactualiser en temps réel toute modification budgétaire. Concernant les paiements des dettes, même si le Service

s'efforce de recueillir l'adhésion de la famille, lorsque celle-ci y est réfractaire et qu'il y a urgence à honorer un paiement, après validation par le Chef de service, le paiement est effectué dans l'intérêt budgétaire de la situation.

LES PERSPECTIVES 2023

- Poursuivre la promotion de la mesure auprès des différents partenaires (MSD, AEMO, MIIJE, Bailleurs, Maires...).
- Poursuivre le travail amorcé avec les bailleurs.
- Poursuivre le travail de collaboration avec les organismes délivrant les prestations familiales.
- Résoudre la surcharge d'activité due à l'éloignement géographique des secteurs du territoire judiciaire de Grasse.
- Le Service souhaite proposer aux bénéficiaires de la mesure, des ateliers à thèmes sur des problématiques communes.
- Engager une déléguée aux prestations familiales dans un processus de formation CNC AGBF.
 - Mise en œuvre de la Gestion Electronique des Documents.
 - Engager l'équipe dans un processus de formation aux écrits professionnels.
 - Elaboration du projet de service.

CONSOMMATION – VIE FAMILIALE

L'UDAF 06 EST DÉSIGNÉE PAR

2 Tribunaux Judiciaires : Nice et Grasse
3 Tribunaux De Proximité : Cagnes-sur-Mer, Cannes et Antibes

DÉSIGNATION « LIQUIDATEUR » :

1 dossier en 2022

VENTE DES BIENS

14 ventes signées (hors compromis) en 2022.
Le liquidateur a un an avec possibilité de prorogation pour vendre le bien à l'amiable ou à défaut en vente forcée.

NOMBRE DE CLÔTURES

17 jugements de clôtures



Extinction de passif :	3
Insuffisance d'actif :	10
Retour plan Banque de France :	1
Tribunal incompétent (autre département) :	1
Clôture suite décès :	1
Déchéance :	1

2-Aide Educative Budgétaire

L'Aide Educative Budgétaire (AEB) est un service proposant d'accompagner les familles ayant des difficultés dans la gestion de leur budget. Ce service est très souvent mis en œuvre en lien avec des administrations publiques qui délèguent ce service à des UDAF pour leurs agents, leurs usagers ou leurs administrés.

ACTIVITÉ CONFIEE PAR LE RECTORAT DE NICE

Accompagnement budgétaire auprès des salariés orientés dans le cadre de la convention du Rectorat de Nice : 2 dossiers

ACTIVITÉ CONFIEE PAR ACTION LOGEMENT

Ce dispositif d'accompagnement budgétaire a vu le jour en avril 2020, par la signature d'une convention de partenariat entre l'UDAF et Action Logement : 3 dossiers

ACTIVITÉ CONFIEE PAR L'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Les personnels UCA (personnels titulaires et contractuels sur missions pérennes d'un contrat minimum d'un an) peuvent bénéficier de l'intervention d'un professionnel CESF : 2 dossiers

NOUS RENOUEONS UN PARTENARIAT AVEC L'USBTP.

3-Point Conseil Budget

Les Points Conseil Budget sont issus d'une expérimentation qui a débuté en 2019, aujourd'hui en phase de généralisation. 150 structures ont été labellisées en 2019, 250 en 2020 et 100 en 2021. 500 PCB sont aujourd'hui labellisés, il s'agit de l'objectif défini dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le label PCB, défini au sein du cahier des charges, est obtenu pour 3 ans et permet de déployer un service homogène sur l'ensemble du territoire par la mise en œuvre des actes métiers, de renforcer le maillage territorial, de développer des partenariats avec les institutions locales.

Les Points Conseil Budget (PCB) sont des lieux ouverts à tous qui proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion budgétaire. Les conseillers œuvrant dans ces services aident les familles à améliorer la gestion de leur budget, à faire face à une situa-

tion financière difficile, voire à anticiper un changement de situation, familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Tous les publics peuvent être reçus par ces services, y compris les personnes qui ne sont pas suivies par les services sociaux.

L'UDAF des Alpes-Maritimes a obtenu en octobre 2020, 3 labels, signe de reconnaissance de son expertise en matière d'accompagnement budgétaire.

Les 250 PCB labellisés en 2020 renouvellent leur label en 2023 pour 3 ans. L'UDAF 06 a présenté sa demande de renouvellement auprès de la DDETS des 3 PCB : Antibes, Menton et Nice.



1- Procédure de Rétablissement Personnel (PRP) avec liquidation judiciaire

La procédure de rétablissement consiste à effacer les dettes d'une personne surendettée lorsque sa situation financière est tellement dégradée qu'aucune autre solution n'est possible. Cette procédure est engagée par la commission de surendettement, avec l'accord du surendetté. Elle est prononcée avec liquidation judiciaire (vente des biens) lorsque le surendetté possède un patrimoine pouvant être vendu.

Les personnes peuvent nous contacter directement par téléphone ou par e-mail ou être orientées par un travailleur social ou une association. Elles sont reçues sur rendez-vous dans les différents lieux de permanences mis à disposition. Une diagnostic complet du budget est réalisé, un accompagnement est proposé afin de mettre en place les solutions nécessaires pour venir en aide aux personnes et les aider à régulariser leur situation financière.

Retrouver tous les points de rendez-vous et les informations sur notre site internet www.udaf06.fr

PCB NICE
213 personnes
accompagnées en 2022



Typologie des suivis

	Homme	Femme
Pb bailleur	4	4
Pb organismes énergie	3	5
Pb organismes ressources	2	6
Abus personnes vulnérables		1
Dossier surendettement	20	33
Conseil surendettement	6	10
Suivi plan BDF	7	7
Ouverture Droits	6	8
Dossier FSL	1	7
Budget	10	19
Démarches Impôts	7	5
Administratif	9	10
Autres	1	7
Créances	6	3
Orientation	4	2

SITUATION FAMILIALE

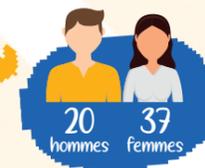
Célibataire	53
En couple	3
Mariés	40
Personne isolée	4
Veuve-veuf	23
Divorcé-e	56

SITUATION PROFESSIONNELLE

CDI	38
CDD	5
Minima sociaux	4
Prestations sociales	12
Pôle Emploi	15
Retraite	54
Travailleur non salarié	8
Etudiant	3
Pension invalidité	4

NB : une même personne peut avoir plusieurs types de suivi : dossier banque de France, ouverture de droits...

PCB ANTIBES
57 personnes
accompagnées en 2022



Typologie des suivis

	Homme	Femme
Dossier surendettement	6	10
Conseil surendettement	4	12
Suivi plan BDF	4	2
Ouverture Droits	-	1
Budget	-	3
Administratif	-	1
Autres	1	1
Créances	1	-
Orientation	1	1

SITUATION FAMILIALE

Célibataire	14
En couple	6
Mariés	3
Personne isolée	3
Veuve-veuf	7
Divorcé-e	21

SITUATION PROFESSIONNELLE

CDI	10
CDD	4
Retraite	22
Pôle Emploi	5
Autoentrepreneur	3
Etudiant	1
Minima sociaux	5

NB : une même personne peut avoir plusieurs types de suivi : dossier banque de France, ouverture de droits...

PCB MENTON
28 personnes
accompagnées en 2022



Typologie des suivis

	Homme	Femme
Opérateur téléphonie	1	-
Dossier surendettement	1	7
Conseil surendettement	-	2
Suivi plan BDF	-	1
Ouverture compte bancaire	-	1
Budget	-	5
Créance Trésor Public	1	1

SITUATION FAMILIALE

Célibataire	15
Mariés	1
Personne isolée	1
Veuve-veuf	2
Divorcé-e	7

SITUATION PROFESSIONNELLE

CDI	6
CDD	5
Retraite	2
Pôle Emploi	3
Autoentrepreneur	1
Etudiant	1
Prestations sociales	2
Minima sociaux	6

NB : une même personne peut avoir plusieurs types de suivi : dossier banque de France, ouverture de droits...





UNIS POUR LES FAMILLES

Union Départementale
des Associations Familiales
des Alpes-Maritimes

UDAF des ALPES-MARITIMES

Immeuble Nice-Europe - Bât. C
15, rue Alberti - 06000 Nice
Tél. : 04 92 47 81 00 - www.udaf06.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022